

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
18 novembre 2015, Colorado Springs, É.-U.**

La réunion est ouverte à 8 h 30.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de la réunion du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage. Il les remercie d'avoir fait le voyage jusqu'à Colorado Springs. Il se réjouit de voir le soleil briller, d'autant plus que c'est la première fois depuis plusieurs jours. Il souligne également la présence de plusieurs représentants des médias. Selon la tradition et dans les faits, ces réunions ont toujours été ouvertes et il est d'avis que c'est une bonne chose.

Le président commence par déclarer que nous vivons des temps très difficiles. M^{me} Valérie Fourneyron, députée à l'Assemblée nationale française, qui fait partie des principaux bénévoles et préside le Comité Santé, médecine et recherche, ne peut être présente. Le président estime qu'il convient de demander aux membres d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Paris.

Le Comité exécutif, au cours d'une réunion tenue la veille au matin, a reçu un rapport du petit groupe de travail responsable de pourvoir le poste de directeur général de l'AMA, qui sera vacant lors du départ de M. Howman en juin 2016. Le président est heureux d'annoncer que M. Niggli a été nommé à ce poste et sera donc le nouveau directeur général de l'AMA. Le président félicite M. Niggli.

Lors de l'ouverture de la réunion, le président souligne la présence de deux nouveaux ministres : M. Tomioko, du Japon, et M^{me} Qualtrough, du Canada. Il leur souhaite une cordiale bienvenue et se réjouit à l'idée de travailler avec eux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL transmet les excuses des personnes suivantes : le vice-président, le D^r Stofile, M. Louembe, du Gabon, le D^r Konbaz, d'Arabie saoudite, qui est tombé malade la veille au soir, la présidente du Comité Santé, médecine et recherche, M^{me} Fourneyron et la présidente du Comité des sportifs, M^{me} Scott. Cependant, M^{me} Fourneyron et M^{me} Scott téléphoneront pendant la réunion au cours de la journée pour présenter leur rapport au Conseil de fondation.

Les membres suivants assistent à la réunion : Sir Craig Reddie, président de l'AMA; M^{me} Nicki Vance, représentant M. Toni Pascual, président, Comité antidopage du Comité international paralympique (CIP); le D^r Richard Budgett, représentant M. Nenad Lalovic, membre du Comité international olympique (CIO), président, United World Wrestling; M. Patrick Baumann, membre du CIO, secrétaire général de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA); le D^r Robin Mitchell, membre du CIO, président, Comités nationaux olympiques d'Océanie; M. Richard Pound, membre du CIO; M. Christian Thill, représentant M^{me} Rania Elwani, représentante de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO); M. Fabio Pigozzi, président, Fédération Internationale de Médecine Sportive; M. Andrey Kryukov, membre du Comité exécutif, Comité national olympique du Kazakhstan; M. Andrew Ryan, représentant le D^r Tamás Aján, membre du CIO, président de la Fédération internationale d'haltérophilie (IWF); le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président, World Archery; M. Francesco Ricci Bitti, président de l'Association des fédérations internationales olympiques des sports d'été (ASOIF); M. Matteo Vallini, représentant M. Gian Franco Kasper, membre du CIO, président de la Fédération internationale de ski (FIS);

M. Anders Besseberg, président de la Fédération internationale de biathlon (IBU); M^{me} Claudia Bokel, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Adam Pengilly, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M^{me} Kirsty Coventry, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Todd Nicholson, représentant M. Tony Estanguet, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Alexandre Husting, représentant M. Romain Schneider, ministre des Sports, Luxembourg; M^{me} Lucienne Attard, représentant M. Chris Agius, secrétaire d'État à la recherche, à l'innovation, à la jeunesse et aux sports, République de Malte; M. Philippe Muyters, ministre flamand des Finances, du Budget, de l'Aménagement du territoire, de l'Emploi et des Sports; M^{me} Gabriella Battaini-Dracconi, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe; M. Pavel Kolobkov, vice-ministre des Sports, Fédération de Russie; M. Redwan Hussien, ministre de la Jeunesse et des Sports, Éthiopie; M. Thapelo Olopeng, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Botswana; M. Michael K. Gottlieb, directeur des programmes nationaux, Bureau de la Maison-Blanche chargé de la politique nationale de la lutte contre la drogue, Bureau exécutif du Président, États-Unis; M. Pablo Squella, représentant M^{me} Natalia Rizzo, présidente du Conseil sud-américain des sports (CONSUDE); M. Juan Figueroa Acevedo, représentant M. Ramón Orta Rodríguez, président du Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE); M. Tsutomu Tomioka, ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie, Japon; M. Young-soo Kim, représentant M. Chong Kim, vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme, République de Corée; M. Yingchuan Li, ministre adjoint, Administration générale du Sport, Chine; M. Andrew Godkin, représentant M^{me} Sussan Ley, ministre du Sport, Australie; le juge Warwick Gendall, représentant Dr. Jonathan Coleman, ministre du Sport et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M^{me} Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées, Canada; M. Edwin Moses, président, Comité Éducation de l'AMA; M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Tim Ricketts, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; M. Rob Koehler, directeur général, Éducation et Relations avec les organisations nationales antidopage/organisations régionales antidopage (ONAD/ORAD), AMA; M^{me} Catherine MacLean, directrice, Communications, AMA; le D^r Alan Vernec, directeur médical, AMA; M. Olivier Niggli, directeur des opérations et avocat général, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; M^{me} Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales (FI), AMA et M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional africain.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Tetsuya Kimura, Ayako Ito, Yaya Yamamoto, Rafal Piechota, Sergey Khrychikov, Ichiro Kono, Takeshi Miyazawa, Asakawa Shin, Tatsuya Sugai, Mami Sukarooka, Keiko Uchitani, Graeme Steel, Louise Barton, Alimzhan Akayev, Togzhan Khamzina, Akhmetov Valikhan, Serik Kaskabassov, Falcon Sedimo, Solly Reikeletseng, Peter Mongwaketse, Marcellin Dally, Joe Van Ryn, Natalia Zhelanova, Trent Dimas, Pirjo Ruutu, Andrea Gotzmann, Mathias Merschhemke, Valérie Amant, David Kenworthy, Kate Mittelstadt, Joseph de Pencier, Kari Tolliko, René Bouchard, Erik Johannesson, Azmi Mahafzah, Kamal Hadidi, Chen Zhiyu, Jiang Zhixue, An Vermeersch, Katherine Umbach, Darrin Steele, Max Cobb et Spencer Harris.

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont en situation de conflit d'intérêts à l'égard de l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour.

M. KOLOBKOV indique un conflit d'intérêts potentiel s'il prend part aux discussions des points 3.1 et 10 à l'ordre du jour. Il demande au président de lui céder la parole afin qu'il puisse présenter la position du gouvernement russe au sujet du rapport de la Commission indépendante.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kolobkov et prend note de la déclaration de conflit d'intérêts. Il cédera évidemment la parole à M. Kolobkov au moment approprié de la réunion.

2. Procès-verbal de la réunion du 13 mai 2015, à Montréal

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de fondation, tenue à Montréal le 13 mai 2015. Le procès-verbal a été diffusé et tous ont semblé estimer qu'il s'agit d'un compte rendu réel de ce qui s'est passé ce jour-là. Si c'est le cas, le procès-verbal peut être approuvé.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation tenue le 13 mai 2015 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport pour cette réunion comprend celui qu'il a fait au Comité exécutif en septembre pour les membres du Conseil de fondation qui ne l'ont pas vu, et il le met à jour verbalement sur un certain nombre de points, le premier étant l'UNESCO. L'AMA a participé à la Conférence des Parties de l'UNESCO tenue à Paris à la fin d'octobre. Le vice-président a prononcé un discours devant le forum. Il a également livré un long exposé sur les activités de l'AMA depuis la précédente Conférence des Parties en 2013. Plusieurs questions intéressantes y ont été abordées, y compris les efforts à déployer par les gouvernements concernant les membres de l'entourage d'un sportif qui a violé les règles de l'AMA, mais aussi des questions plus générales relatives au fléau du dopage. Initialement perçu comme un problème lié au sport d'élite, le dopage est vu de plus en plus comme un problème de santé publique. M. Marcellin Dally, gestionnaire principal à l'UNESCO, présentera plus tard le point de vue de l'UNESCO sur les résultats de la Conférence des Parties. Le directeur général informe les membres qu'un programme de conformité a été mené, qu'il a donné des résultats, et qu'il est convaincu que M. Dally en parlera.

Le directeur général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) se rendra à Montréal la semaine prochaine pour le rencontrer. L'AMA est toujours à la recherche d'un représentant gouvernemental à détacher auprès de l'OMD à Bruxelles. Quelques rencontres encourageantes ont eu lieu avec le gouvernement français. Il a bon espoir que cela débouchera sur un rôle similaire à celui joué à Interpol.

Il mentionne dans son rapport deux ONAD qui nécessitent selon lui une certaine attention. M. Koehler, le directeur responsable des ONAD, présentera plus tard un rapport plus détaillé portant sur un certain nombre d'organisations recevant de l'aide, mais il souhaite insister sur celles du Kenya et du Brésil. Son rapport sur le Brésil est suffisamment explicite et le dossier sera abordé plus en profondeur plus tard par M. Bouchard, le président du Comité de révision de la conformité. Il tient à ce que les membres comprennent que des contrôles sont effectués d'une manière conforme au Brésil, afin que les sportifs brésiliens soient soumis à des contrôles appropriés effectués par le Comité national olympique (CNO) et l'ONAD de ce pays.

Le Kenya inquiète quelque peu et, dans la mesure où l'AMA est préoccupée au niveau de la direction, le groupe de travail interne de l'AMA a écrit pour demander officiellement au pays de répondre à une série de questions. Cela fait partie du processus de conformité approuvé plus tôt cette année, et si ces réponses ne sont pas satisfaisantes, la question sera soumise au Comité de révision de la conformité pour examen. Il est encouragé par de récents rapports des médias selon lesquels le cabinet kényan a approuvé des règles concernant une ONAD et investi une somme considérable dans l'organisation. Il ne sait pas si cela a été effectivement réalisé et attend une réponse à la lettre envoyée aux autorités.

En ce qui concerne les ligues majeures, l'AMA a été incapable de tenir les réunions prévues avec leurs représentants à New York en novembre dernier, d'autres activités ayant pris plus de temps que prévu. L'Agence a convoqué de nouveau ces réunions en février prochain dans la même ville. L'AMA rencontrera les représentants de la Ligue nationale de hockey (LNH), de la Ligue majeure de baseball (MLB) et de la Ligue nationale de football (NFL).

La contamination alimentaire demeure un sujet de préoccupation pour l'AMA. L'Agence s'associe au ministère de la Santé et à l'ONAD du Mexique pour effectuer des recherches sur la consommation de viande dans ce pays car, dans de nombreuses fermes, on injecte du clenbutérol aux animaux. L'objectif de la recherche est de faire la distinction entre la contamination alimentaire et l'ingestion directe de la substance pour tout contrôle d'échantillon donnant un résultat positif.

Les fédérations nationales (FN) demeurent un sujet de préoccupation pour l'AMA et celle-ci travaille en étroite collaboration avec les FI sur la question. Il n'y a que quelques FN qui causent des difficultés, soit celles qui agissent de manière autonome sans suivre les règles de la FI. Cela cause des problèmes en matière de gestion des résultats, car l'AMA ne peut faire appel d'une décision prise par une FN dont les règles ne sont pas conformes au Code. L'AMA est à la recherche d'une solution appropriée; la direction a quelques idées qu'elle soumettra en mai et espère poursuivre la collaboration avec les FI.

Le directeur général soulève un point supplémentaire sur les rapports des Observateurs indépendants publiés pour trois manifestations continentales : les Jeux européens, les Jeux panafricains et les Jeux panaméricains. Ces rapports ont été publiés à l'issue de discussions avec les comités organisateurs. Il y a eu des difficultés avec une manifestation, les Jeux panafricains, qui sont gérés par l'Union africaine et non par la confédération olympique. Les autorités ont promis qu'elles s'attaqueraient aux problèmes afin qu'ils ne se répètent pas lors de la prochaine manifestation.

En ce qui concerne les décisions prises par le Comité exécutif la veille, il se reporte d'abord aux décisions prises par le Comité en septembre qui figurent dans son rapport. La première concerne la demande faite à la direction de préparer des critères pour la tenue d'enquêtes immédiates. Une liste a été approuvée par le Comité exécutif la veille et sera distribuée à tous les membres en temps opportun.

La deuxième concerne la traduction des procès-verbaux de l'AMA. Il en coûte entre 30 000 et 40 000 dollars par année pour faire traduire les procès-verbaux en français et, après discussion au cours de la réunion du Comité exécutif, il a été convenu que plutôt que de les faire traduire, l'AMA publiera une transcription de l'enregistrement des interprètes. Cette transcription, qui sera mise à la disposition des gens qui voudront connaître la teneur des débats en français, coûtera entre 3 000 et 4 000 dollars par année, une économie substantielle pour l'AMA.

La mise sur pied d'un Comité de la rémunération a été approuvée à la suite d'une recommandation du Comité Finance et Administration.

Trois projets en sciences sociales ont été approuvés pour quelque 206 000 dollars et le reste de la subvention en sciences sociales (environ 93 500 dollars) sera consacré à la recherche ciblée en 2016.

Une modification du Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) a été approuvée. Elle fait suite à une décision prise à la fin de l'année précédente par le Tribunal arbitral du sport (TAS) visant l'inclusion dans le Standard du degré de preuve exigé pour les cas d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). La preuve sera déterminée par la prépondérance des probabilités.

Un document technique a été approuvé dans le cadre de la gestion des résultats pour le Passeport biologique de l'athlète. Des modifications au Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) ont également été approuvées par le Comité exécutif.

Plusieurs autres points de l'ordre du jour de la veille font l'objet de recommandations au Conseil de fondation. Celles-ci seront soulevées au fil de la réunion.

Deux autres points ont été soulevés dans son rapport la veille, le premier étant la correspondance du CIO en matière de contrôles indépendants pour le sport. Le Comité exécutif a décidé que d'autres recherches sont nécessaires pour déterminer la portée de la proposition et que, par conséquent, le CIO, l'AMA et des représentants des FI formeront un petit groupe de travail chargé de définir les questions soumises à une étude de faisabilité ainsi que le mandat

nécessaire pour des contrôles indépendants. Le groupe déposera un rapport énonçant un mandat plus détaillé en mai l'année suivante.

L'autre point concerne le rapport de la Commission indépendante et les 18 recommandations concernant l'AMA dont a discuté le Comité exécutif. Toutes ces recommandations ont été acceptées par le Comité exécutif en vue de leur prise en compte entière par l'AMA. Certaines ont déjà été mises en œuvre, d'autres sont en voie de l'être et d'autres enfin seront abordées plus tard au cours de la journée. En particulier, le Comité exécutif a décidé que l'AMA examinera et mettra à jour sa politique d'assistance et de protection pour les lanceurs d'alerte et consacrera plus de ressources humaines et financières à la mise en place et à la gestion adéquate des enquêtes internationales. Les recommandations relatives à la conformité ont été adoptées, tandis que l'indépendance du Comité de révision de la conformité et ses processus ont été confirmés. D'autres recommandations portant sur la mise en œuvre des conclusions du rapport sont en cours d'évaluation et feront l'objet de mesures de la direction ultérieurement. C'est ce qui met fin au rapport du directeur général sur les questions abordées la veille. Il sera heureux d'entendre les commentaires ou les questions, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT s'excuse auprès de M. Li de Chine. Il aurait dû le nommer plus tôt à titre de nouveau membre et il lui souhaite la bienvenue.

Comme le président de la Commission indépendante est présent et qu'il lui demandera de présenter cet élément séparément, il invite les membres à poser des questions sur les autres parties du rapport du directeur général.

M. THILL fait le point sur l'état des modifications législatives requises en vertu de la loi brésilienne. Le CIO et le comité organisateur participent également au processus, renforçant ainsi les efforts déployés par l'AMA auprès du gouvernement brésilien. Concernant le problème de la conformité qui sera abordé plus tard, il est persuadé que le Mouvement olympique et toutes les parties prenantes réalisent l'importance de le résoudre et les conséquences potentielles de l'inaction.

LE PROFESSEUR ERDENER mentionne à nouveau la Convention de l'UNESCO. Le Mouvement olympique constate que très peu de progrès ont été réalisés en vue de l'adoption de lois conformes au Code. Il se demande vraiment si l'UNESCO est le bon forum pour réaliser les objectifs du Code ou si les autorités publiques pourraient apporter leur aide. À son avis, il faudra déployer des efforts considérables pour mettre en application la convention, notamment en adoptant des lois pertinentes, efficaces et en phase avec les attentes du Mouvement olympique et de l'AMA relativement au Code.

M. POUND pose une question qui découle du problème du clenbutérol. Selon sa compréhension, le clenbutérol est une substance interdite. Aussi, pourquoi l'AMA se soucie-t-elle de la façon dont elle est introduite dans l'organisme, que ce soit en consommant de la viande de bœuf ou directement?

Son deuxième point a trait à la traduction en français des procès-verbaux. Il espère que la direction a consulté les autorités canadiennes, québécoises et montréalaises à ce sujet, car c'est un enjeu important au Canada. Le financement dépend de l'existence de publications dans les deux langues. Il ne veut donc pas que l'AMA s'engage sur un terrain miné inutilement.

M. TOMIOKO remercie les membres de la Commission indépendante pour l'enquête qu'ils ont menée. En octobre, il a été nommé ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sciences et de la Technologie, et ministre d'État responsable des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo. Il comprend qu'à la suite des résultats de l'enquête menée par la Commission indépendante, l'IAAF a pris la difficile décision de suspendre temporairement la Russie et que, par suite de la suspension temporaire du laboratoire de Moscou en tant que laboratoire accrédité par l'AMA, le Comité de révision de la conformité propose au Comité exécutif et au Conseil de fondation de déclarer la Russie non conforme. Il faudra examiner attentivement les progrès réalisés par la Russie. Il serait intéressé d'entendre le point de vue de la Russie lors de la réunion du Conseil de fondation. Il estime que pour enrayer le dopage organisé, il faut renforcer le système mis en place par l'AMA en tissant des liens de coopération avec les FI, les gouvernements et les ONAD.

En plus de ternir l'esprit du franc jeu et l'intégrité du sport, le dopage nuit à la santé des sportifs et ne devrait jamais être toléré. En tant que pays hôte des Jeux olympiques et paralympiques de 2020 à Tokyo, le Japon entend continuer à travailler à l'avancement du sport en appuyant fermement les efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger l'intégrité du sport, notamment les travaux de l'AMA et ses activités antidopage.

M^{ME} BOKEL indique que son commentaire vise à répondre en partie à la question de M. Pound au sujet de la contamination alimentaire. Cette question est d'une extrême importance pour les sportifs propres. Concernant le risque de contamination alimentaire et celui de la consommation de compléments alimentaires contaminés, il est important d'épingler les vrais tricheurs et non pas ceux qui ont ingéré la substance par inadvertance.

LE D^R BUDGETT accueille favorablement la création du groupe de travail sur les contrôles indépendants comme il a été demandé lors du sommet olympique tenu le 17 octobre. En fait, le CIO fait un premier pas dans cette direction en concluant un accord avec l'AMA en vue de la création d'un groupe qui traitera les renseignements pour que les contrôles soient plus efficaces en prévision des Jeux olympiques de Rio et pendant les Jeux.

M. MUYTERS dit que, concernant la proposition faite par le CIO d'envisager la mise sur pied d'une agence indépendante, les représentants européens souhaitent formuler quelques remarques. Premièrement, ils souhaitent exprimer leur gratitude pour la proposition. Ce n'est pas l'AMA qui devrait effectuer les contrôles. Le rôle de l'AMA est d'établir les règles et de surveiller leur application. Les représentants européens aimeraient qu'on précise comment les fonctions de collecte de données et de contrôles seront combinées au sein d'une nouvelle agence. Ils se demandent également si le financement sera assuré par le mouvement sportif et recommandent enfin que l'expérience et l'expertise des ONAD soient prises en compte.

M. PENGILLY dit qu'il a un commentaire, une question et une demande concernant le Kenya. Les sportifs en parlent depuis un certain temps et sont heureux d'entendre que le gouvernement kényan fait des progrès après de nombreux retards. Il se demande quand le questionnaire sur la conformité sera retourné à l'AMA. Du point de vue du Mouvement olympique, il demande qu'on lui accorde l'attention et les ressources qu'il mérite.

M. RICCI BITTI formule des commentaires à la suite des remarques faites par le ministre belge. En tant que membre du sommet olympique, il accueille avec satisfaction l'analyse et la proposition d'un meilleur système antidopage. Selon lui, il ne fait aucun doute que l'AMA devrait tirer parti de l'expérience des ONAD, mais il revient sur ce que son collègue, le professeur Erdener, a dit. Le Mouvement olympique se félicite des progrès réalisés par les ONAD; malheureusement, il y en a très peu qui sont efficaces. La Convention de l'UNESCO est un outil, mais les gouvernements doivent faire davantage. Il n'y a pas assez de lois et l'efficacité doit être plus répandue au sein des ONAD et c'est pourquoi cette réflexion et cette autoévaluation sont en cours. Il considère que l'expérience des ONAD et la coopération avec les FI pour les sportifs d'élite sont vitales pour l'avancement et l'efficacité du système antidopage.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux questions et commentaires dans l'ordre où ils ont été soulevés. Il dit à M. Thill que la question sera soulevée plus tard au cours de la journée dans le rapport du Comité de révision de la conformité, de sorte qu'il ne fera pas d'autres commentaires à ce sujet.

Il dit au professeur Erdener qu'il l'a souvent entendu évoquer des préoccupations relativement à la Convention de l'UNESCO. Il est sûr que les représentants gouvernementaux peuvent répondre à certaines. Par ailleurs, dans son rapport présenté plus tard dans la journée, M. Dally sera en mesure d'aborder les questions relatives à la conformité et à la manière dont les gouvernements assument leurs responsabilités en vertu du traité. Un rapport de conformité a été produit auquel, estime-t-il, près de 150 pays ont participé. La Conférence des Parties a demandé au directeur général de l'UNESCO d'écrire aux parties n'ayant pas adhéré au processus de conformité.

Il dit à M. Pound que le problème du clenbutérol et des aliments contaminés figure à l'ordre du jour depuis au moins trois, voire quatre ans. Cette question remonte aux 51 cas positifs de

joueurs participant à un tournoi de football junior au Mexique; une analyse a en effet démontré que ceux-ci avaient consommé de la viande contaminée. Il a été estimé que, plutôt que de soumettre tous les joueurs et toutes les équipes à un processus de gestion des résultats, ce qui aurait pu entraîner une suspension provisoire et d'autres conséquences, il était plus pratique et raisonnable d'explorer un processus permettant à l'AMA de faire la distinction entre les aliments contaminés et le clenbutérol proprement dit. Le Conseil de fondation a décidé à cette époque d'entreprendre cette recherche; il a fallu cependant beaucoup de temps pour la mener à bien.

En ce qui concerne l'autre point soulevé par M. Pound au sujet du Québec, l'AMA continuera de publier les procès-verbaux dans les deux langues; c'est le style de publication qui changera. La constitution prévoit que les procès-verbaux en anglais doivent être publiés. Dorénavant, les procès-verbaux en français seront une transcription de l'interprétation lors de la réunion. Comme les membres le savent, les procès-verbaux sont publiés dans leur intégralité.

Il dit au ministre japonais que M. Pound et le Comité de révision de la conformité répondront probablement à ses observations. Il s'abstiendra donc de faire tout autre commentaire.

Il remercie M^{me} Bokel pour ses commentaires concernant le problème de la contamination. Il comprend le problème; l'AMA essaie d'aider et continuera de le faire.

Il remercie le D^r Budgett pour ses commentaires. Encore une fois, il se réjouit de l'occasion offerte par la réunion du Conseil de fondation à Colorado Springs de traiter de dossiers comme celui que le D^r Budgett a abordés dans le cadre des préparatifs aux Jeux olympiques de Rio. Il dit qu'il faut envisager les façons dont les ONAD pourraient aider l'AMA à fournir les renseignements nécessaires pour que les bonnes personnes soient soumises aux contrôles.

Il remercie M. Muyters pour ses commentaires, qui s'adressaient davantage au Comité de révision de la conformité et à la Commission indépendante. Il croit que le Comité exécutif a voulu, la veille, convaincre la direction de se pencher sur la question d'un point de vue sportif et de lui faire rapport sur l'opportunité de mettre sur pied un groupe plus vaste pour aller de l'avant avec le concept. Aussi, une fois les problèmes de faisabilité réglés et le mandat d'un tel groupe de travail établi, il prévoit qu'un groupe de travail composé de membres des ONAD et de représentants gouvernementaux sera formé.

En réponse à M. Pengilly, il dit que l'AMA attend une réponse dans les jours qui viennent. Tout dépend du contenu de cette réponse. Si tout indique que le Kenya est conforme, l'AMA ne renverra pas la question au Comité de révision de la conformité. Dans le cas contraire, l'AMA ferait une recommandation au Conseil de fondation. Comme les membres le savent, l'AMA peut effectuer un vote électronique et, si le Comité de révision de la conformité le juge à-propos, la direction de l'AMA soumettrait la question au Conseil de fondation de cette façon.

Il croit avoir répondu aux commentaires de M. Ricci Bitti, mais quelques-unes des questions soulevées par le groupe de travail restreint seront traitées ultérieurement. Le groupe fera certainement rapport et abordera les questions à mesure que ses travaux progressent.

LE PRÉSIDENT observe que la question suscite beaucoup d'intérêt et qu'il reste encore beaucoup à faire.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

– 3.1 Commission indépendante

LE PRÉSIDENT dit qu'à la suite d'allégations faites dans des reportages de la télévision allemande en décembre 2014, il a nommé une Commission indépendante le 16 décembre pour examiner les allégations et faire rapport au Conseil de fondation. Le mandat de cette commission visait spécifiquement l'athlétisme et la Russie. Elle devait lui faire rapport avant la fin de l'année, et elle l'a fait le 9 novembre. De toute évidence, ce rapport a suscité beaucoup d'intérêt et de

commentaires, et il estime judicieux que le Conseil de fondation entende d'abord le président de la commission, puis qu'il élargisse la discussion et entende les commentaires. Bien que le rapport contienne un large éventail de recommandations, le Comité exécutif en a examiné trois en particulier qui touchent l'AMA. Il passe la parole à M. Pound, en le félicitant pour la rapidité avec laquelle la Commission indépendante a réalisé son rapport. Il attend avec intérêt la discussion.

M. POUND dit aux membres qu'il a pensé qu'il pourrait être intéressant pour eux de savoir comment la Commission a procédé. Pendant les premiers mois suivant sa formation, il a fallu constituer une équipe d'enquêteurs expérimentés pour faire le travail préparatoire et toutes les démarches nécessaires. Il a fallu concevoir un programme pour l'enquête, sur la base de ce qui avait déjà été vu, et faire une certaine évaluation de la preuve déjà en possession de la Commission pour voir si elle était cohérente et allait dans la bonne direction. Après une enquête de six mois, qui s'est terminée fin juillet-début août, la Commission a commencé à évaluer les informations en détail et à préparer un rapport, qui a été rendu public à Genève le 9 novembre.

Deux parties du rapport n'ont pas encore été publiées. La première porte sur les aspects criminels que la Commission croit avoir mis au jour. Elle estime que cela dépasse les limites de son mandat et qu'elle doit renvoyer l'affaire aux autorités compétentes. L'AMA a entretenu des liens avec Interpol au fil des ans, de sorte que la Commission a assemblé un dossier qu'elle lui a remis pour évaluation et recommandations. Interpol n'a pas enquêté elle-même, mais elle a coordonné les activités entre les différents corps policiers membres. Elle a évalué l'information et suggéré que la Commission communique avec les autorités françaises, pour voir si elles étaient disposées à prendre le relais, ce qu'elles ont fait. La Commission a mis toute l'information à la disposition des autorités françaises. Celles-ci ont mené une enquête qui a débouché sur la mise en accusation d'au moins trois personnes : l'ancien président de l'Association internationale des Fédérations d'athlétisme (IAAF), son conseiller et un employé de l'IAAF. D'autres personnes pourraient être accusées; certaines n'étant pas présentes sur le territoire français au moment de l'enquête policière. En coopération avec les autorités françaises, la Commission indépendante n'a pas publié le matériel mis à sa disposition, car elle ne voulait pas nuire à l'enquête en cours. Les autorités savaient que la Commission indépendante voulait rendre l'intégralité de son rapport publique avant la fin de l'année ou très tôt en 2016 si nécessaire et n'ont formulé aucune objection. Leur enquête était bien amorcée et elles avaient beaucoup d'autres éléments de preuve en leur possession.

La deuxième partie du rapport qui n'a pas encore été achevée ou publiée est née d'un second reportage diffusé sur le réseau de télévision allemand et publié dans le Sunday Times. On y alléguait essentiellement que l'IAAF n'avait pas pris de mesures ou fait de suivi à l'égard de certains résultats suspects. Le président de l'AMA a prolongé le mandat de la Commission afin qu'elle se penche sur ces éléments. La Commission espère mener à terme cet aspect du rapport en même temps qu'elle publiera les aspects criminels du dossier.

Certaines perspectives importantes sont ressorties de l'expérience. La Commission indépendante a fait très attention à ce que ses constatations et ses conclusions soient fondées sur des preuves qu'elle estime fiables. Si elle manquait de preuves à l'égard de certains éléments, elle l'a mentionné et n'a pas recommandé de sanctions sur ces faits en particulier. On peut affirmer sans crainte de se tromper que ce rapport marque un tournant pour l'AMA. C'est la première fois en effet que l'Agence agit de la sorte et qu'elle dispose de preuves tangibles d'un comportement complice contraire au Code et aux normes. Il est heureux de voir que des mesures ont déjà été prises, dont la suspension du laboratoire de Moscou. Plus tard aujourd'hui, le Conseil de fondation déterminera quelles mesures, le cas échéant, devront être prises à l'égard de l'Agence antidopage de Russie (RUSADA) en tant qu'ONAD. L'IAAF a suspendu provisoirement la fédération russe et il est clair que la non-conformité doit avoir des conséquences. Sinon, l'AMA peut aussi bien cesser ses activités.

Outre la coopération que les autorités françaises ont réussi à établir, il commente la collaboration de Singapour. Les documents et les éléments de preuve découverts révèlent l'utilisation de comptes à cet endroit pour blanchir le produit de l'extorsion exercée auprès de sportifs afin de couvrir des contrôles positifs. Les autorités de Singapour ont accepté de coopérer,

refusant que des sportifs propres soient floués et que des tricheurs puissent compter sur le secret bancaire. Il est très heureux de la coopération offerte par ce pays, qui a accueilli les premiers Jeux olympiques de la Jeunesse et comprend l'importance de protéger les sportifs propres.

Par ailleurs, l'expérience montre que l'AMA est capable d'entreprendre et de coordonner des enquêtes à l'échelle internationale et qu'elle devrait envisager cette perspective plus sérieusement à l'avenir. Il y aura bien sûr des conséquences financières sur lesquelles le Comité exécutif et le Conseil de fondation devront se pencher, mais l'AMA doit veiller à ce qu'elle dispose d'un personnel possédant les qualifications requises pour entreprendre et coordonner des activités de cette envergure. L'une des recommandations formulées est que, si l'AMA veut devenir l'organisation vers laquelle les lanceurs d'alerte pourront se tourner – et il espère que ce sera le cas –, elle devra faire plus pour les encourager et les protéger, eux qui sont les héros méconnus dans toute cette histoire. Sans eux, on reviendrait à l'époque de la parole de l'un contre celle de l'autre. Mais grâce au témoignage de gens qui connaissent le système, la Commission a pu faire rapport et les parties concernées sont en mesure d'agir. Si les membres ont des questions, il sera heureux d'y répondre.

LE PRÉSIDENT remercie M. Pound. Il a très bien présenté la situation.

M^{ME} BOKEL remercie M. Pound pour son rapport. Elle a quelques observations et quelques questions. Elle est heureuse qu'il ait mentionné la protection des lanceurs d'alerte, qui est très importante pour elle. Elle se dit inquiète pour les sportifs dans le monde, car elle sait que le mandat de la Commission était très étroit (un sport dans un pays) et que les sportifs nourrissent des soupçons à l'endroit de nombreux autres sports et pays. M. Pound a dit que l'AMA pourrait mener des enquêtes. Elle se demande s'il recommande qu'elle le fasse et, si c'est le cas, comment elle devrait établir ses priorités pour avoir les moyens financiers de le faire.

M^{ME} BATTAINI-DRAGONI remercie la Commission indépendante et M. Pound pour le travail remarquable accompli et pour avoir produit un rapport exhaustif qui a mis en évidence un grand nombre de problèmes très troublants auxquels l'AMA devra s'attaquer de concert avec ses partenaires. Elle attend également avec intérêt la poursuite des travaux de la Commission indépendante à l'égard d'autres pays et d'autres sports où des problèmes similaires sont susceptibles d'exister. C'est sans l'ombre d'un doute une contribution importante à la lutte mondiale pour un sport propre, qui correspond à une fonction de surveillance efficace et forte et à une priorité pour l'AMA.

Elle félicite l'AMA pour la rapidité avec laquelle elle a donné suite au rapport. Elle se dit également très heureuse que la Fédération de Russie, bien que les conclusions du rapport lui aient été très défavorables, ait exprimé sa volonté très ferme de coopérer avec les organismes internationaux compétents et de mettre en œuvre les mesures correctives recommandées par la Commission indépendante. Elle est profondément convaincue que la meilleure suite à donner au rapport sera l'élaboration dans un court laps de temps de mesures concrètes pour améliorer la situation et leur mise en œuvre ultérieure. Compte tenu de l'ampleur de la situation et de la complexité des problèmes mis au jour, il n'est pas possible d'offrir de solutions prêtes à l'emploi. Une approche créative ciblée, à laquelle participeront tous les acteurs concernés provenant à la fois du mouvement sportif et des pouvoirs publics, est donc nécessaire.

Le Conseil de l'Europe sera heureux d'offrir son expertise et son expérience dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques ciblées et de mesures précises, non seulement dans la lutte contre le dopage dans le sport, mais aussi dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la bonne gouvernance du sport, etc. La Russie est un État membre du Conseil de l'Europe et est partie à la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe. Il incombe donc au Conseil de l'Europe de fournir à la Russie l'assistance nécessaire pour renforcer son programme national antidopage et remédier aux problèmes mis en évidence par le rapport. Elle rassure les membres sur le fait qu'en ce qui concerne les politiques et le cadre législatif mis en place par les autorités, le Conseil de l'Europe est déjà actif. La surveillance de la conformité de la Russie en vertu de la Convention contre le dopage a commencé en 2013 et le Conseil est prêt à mettre en œuvre d'autres mesures concrètes afin d'améliorer les politiques antidopage du gouvernement russe. Cependant, il est essentiel que les différents organismes chargés de donner

suite au rapport coordonnent leurs activités efficacement afin d'obtenir de meilleurs résultats. Par conséquent, elle compte sur une étroite collaboration avec le gouvernement russe, l'AMA et tous les autres partenaires concernés.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie M. Pound et les membres de la Commission pour leur excellent travail au nom du Mouvement olympique. Après la publication du rapport de la Commission indépendante, le CIO a mis en place des mesures, et il souhaite informer les membres brièvement au sujet de certaines d'entre elles. Le CIO a pris note du contenu du rapport et des décisions ultérieures de l'IAAF, de l'AMA et des autorités russes. Il fera un suivi de toutes les décisions prises par l'IAAF relativement aux résultats des sportifs présents aux Jeux olympiques de Londres et prendra toutes les mesures nécessaires à l'égard des personnes et des organisations concernées. Le CIO s'est réuni la semaine précédente avec le CNO russe pour discuter des mesures visant à assurer l'entière conformité de la fédération d'athlétisme du pays. En ce qui a trait au laboratoire de Sotchi 2014, le CIO note que la Commission n'a pas remis en question les résultats des Jeux, confirmant ainsi les conclusions des Observateurs indépendants de l'AMA de même que celles de la Commission médicale du CIO. Pendant ces Jeux, la Commission médicale a désigné quatre directeurs de grands laboratoires accrédités par l'AMA comme experts pour toutes les sections du laboratoire de Sotchi. Il va de soi que si cela était nécessaire, le CIO referait une analyse des échantillons conservés, selon la procédure standard actuelle.

M. MOSES dit à M. Pound et à ses collègues de la Commission indépendante, le professeur McLaren et M. Young, qu'il est convaincu qu'il parle au nom de tous les sportifs propres, les entraîneurs, les administrateurs et les amateurs de sport du monde entier quand il dit qu'il est vraiment redevable envers eux. Leur rapport est bien écrit, courageux et historique. En tant que sportif, il a été privilégié d'entendre les acclamations de la foule dans un stade olympique en récompense de toutes ses années de labeur et d'efforts, mais il a aussi vu beaucoup d'amis proches se faire voler ces moments irremplaçables. C'est pourquoi il a donné des années d'efforts au mouvement antidopage, siégeant à un groupe de travail sur la lutte contre le dopage, au Conseil de fondation de l'AMA et en tant que président d'USADA. Son espoir est qu'il y aura une génération de sportifs qui ne se feront pas voler leurs rêves et leurs espoirs. Depuis la publication du rapport de la Commission indépendante, il a entendu de nombreux sportifs exiger une action claire et décisive pour faire face au dopage systématique, organisé et généralisé qui y est décrit. Il a entendu des représentants de nombreux sports insister de la même façon sur le fait que cette action décisive est indispensable. Il n'est pas juste de permettre à un pays impliqué dans un stratagème destiné à voler les rêves d'une génération de sportifs d'échapper aux conséquences de ses actions. Il a lu attentivement le rapport, qui évoque une forte probabilité que le dopage organisé s'étende à beaucoup d'autres sports que l'athlétisme. Aux États-Unis, les associations de volleyball, de natation, de basketball, de ski, de biathlon et d'athlétisme ont fortement réagi, tout comme des membres du conseil consultatif du Comité olympique des États-Unis (USOC), comme nous l'avons entendu hier. Cela signifie que, avant qu'il puisse être question de permettre à la Russie de devenir conforme au Code, il doit y avoir une enquête approfondie sur le dopage dans tous les sports nommés par les lanceurs d'alerte. Il félicite la Commission indépendante d'insister sur la mise sur pied d'un protocole visant la communication de ce genre d'information et la protection des lanceurs d'alerte. Avant qu'un sportif qui refuse de coopérer avec la Commission indépendante soit autorisé à revenir à la compétition, il doit être soumis à des enquêtes et à une longue et rigoureuse période de contrôles robustes et indépendants. Avant qu'il puisse être question de permettre à la Russie de redevenir conforme au Code, il doit y avoir un plan détaillé et réfléchi pour réformer RUSADA et éviter la possibilité d'un futur dopage parrainé par l'État. Le plan doit être mis en œuvre efficacement. Il doit y avoir une période d'audit et de contrôles fructueux de façon à ce qu'on puisse garantir aux sportifs du monde entier qu'un programme antidopage efficace et solide est opérationnel en Russie et que tous les sportifs d'élite de ce pays, tous sports confondus, ont été soumis à au moins six à neuf mois d'enquête et de contrôles fiables. Pour ce qui est de l'athlétisme, discipline dans laquelle on a déjà découvert un dopage systématique et généralisé, la censure ne suffit pas. L'affirmation selon laquelle RUSADA n'est pas conforme ne suffit pas. La seule sanction qui enverra le message clair que l'inacceptable a été franchi et que l'AMA se soucie des générations actuelles et futures de sportifs est de déclarer

haut et fort que l'équipe d'athlétisme russe ne peut aller à Rio. Il a parlé à beaucoup de sportifs dans un cadre très personnel. Ceux-ci respectent leur propre code, les règles de leur sport, les règles de l'AMA, les règles du franc jeu, ainsi que tous les protocoles de leurs instances dirigeantes nationales et des fédérations internationales, et ils ne peuvent accepter que les organisations censées préserver le sport propre aient des pratiques discutables. Les sportifs sont très inquiets et veulent que les mesures qui s'imposent soient prises. Comme M. Hickey, le président des Comités olympiques européens (COE), l'a dit, l'AMA doit fouiller dans tous les coins.

M. BESSEBERG mentionne qu'on met l'accent sur la Russie et l'athlétisme aujourd'hui, mais qu'il ne faut pas oublier que cette culture pose problème dans beaucoup d'autres pays. L'AMA et les FI ne doivent pas perdre de vue qu'il y a eu des sportifs dopés dans beaucoup d'autres nations et ne pas concentrer toute leur attention sur ce pays et ce sport. L'AMA doit donc être très prudente et ne pas penser qu'il s'agit seulement d'un problème qui concerne la Russie.

M^{ME} COVENTRY commence par remercier l'AMA et M. Pound pour l'excellent rapport qu'ils ont produit et réitère ce qu'ont déjà dit des sportifs du monde entier. Tous s'entendent pour dire que, particulièrement à l'approche des Jeux olympiques de Rio, le sport doit être aussi propre que possible. Or, ce rapport indique que le dopage existe non seulement dans l'athlétisme, mais aussi dans d'autres sports. Elle se demande donc quelles pourraient être les prochaines mesures pour enquêter sur d'autres sports en Russie. Elle est d'accord avec ce que son collègue vient de dire. Elle ne croit pas que le problème se limite à la Russie, mais l'AMA doit commencer quelque part et c'est la Russie qui est aujourd'hui sur la sellette. L'AMA doit démontrer beaucoup de fermeté et entendre la voix des sportifs afin de maintenir l'intégrité du mouvement et les sportifs propres au sommet de ses priorités.

M. PENGILLY dit que, après avoir vu la vague de communications de sportifs appuyant la recommandation de M. Moses, il ne peut faire autrement que de soutenir cette démarche lui aussi. Il remercie M. Pound et l'AMA d'avoir pris rapidement des mesures à l'égard du laboratoire et il exprime sa gratitude aux lanceurs d'alerte en particulier, qui ont fait preuve de beaucoup de courage. M. Pound a mis en évidence l'importance des conséquences en cas de non-conformité. Il se demande quelles seraient les conséquences appropriées pour une ONAD ou une FI jugée non conforme par le Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT dit à M. Kolobkov qu'il lui est très reconnaissant d'avoir indiqué qu'il sera en situation de conflit d'intérêts à un stade ultérieur, mais il est heureux de le laisser s'exprimer comme il le souhaite à ce moment-ci.

M. KOLOBKOV ne parle pas en tant que membre de l'AMA représentant le Conseil de l'Europe, mais plutôt au nom du gouvernement russe en tant que ministre des Sports. Il exprime sa gratitude à M. Reddie pour la mise sur pied de la Commission indépendante et remercie ses membres pour leur travail. Il partage pleinement l'avis de la Commission selon lequel la Russie, en tant que grande nation sportive, doit jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le dopage dans le sport. Le gouvernement a fait énormément de travail en ce sens au cours des dernières années. Tout leadership suppose une responsabilité accrue, ce que la Russie n'a jamais refusé. Il reconnaît que l'élimination complète du dopage, en particulier pour une courte période, est impossible. Le problème ne concerne pas seulement la Russie, mais le gouvernement continuera à faire de son mieux pour éliminer le dopage dans ce pays. Tous les systèmes antidopage mis en place par la Russie l'ont été en stricte conformité avec les principes et les recommandations du groupe de travail, composé notamment d'experts de l'AMA et du CIO et mis sur pied en 2010. Les experts ont régulièrement inspecté la politique antidopage dans la période de préparation aux Jeux olympiques de Sotchi et le gouvernement s'est toujours conformé aux recommandations du groupe de travail. En ce qui concerne le rapport de la Commission indépendante, il accepte et appuie un certain nombre de recommandations formulées à l'égard de RUSADA, du laboratoire de Moscou et de la fédération d'athlétisme du pays. Il est certain que leur mise en application permettra d'améliorer le système antidopage en Russie. Si toutes les violations recensées dans le rapport relativement à RUSADA et aux activités courantes du laboratoire ont effectivement eu lieu, cela est inacceptable. Comme on peut le lire dans le rapport, toutes les allégations concernent les activités opérationnelles. Conformément aux

exigences et aux politiques de l'AMA, le ministre des Sports ne peut intervenir dans les activités opérationnelles des organisations indépendantes. À cet égard, compte tenu du fait que seule l'AMA dispose des outils pour contrôler les opérations de l'organisation antidopage (OAD), il s'attend à l'entière coopération de l'Agence quant au suivi et à la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations formulées à RUSADA et au laboratoire antidopage. En raison de la gravité des violations signalées au sein de RUSADA et dans les activités courantes du laboratoire, le ministère des Sports a pris des mesures immédiates. Le directeur du laboratoire a été démis de ses fonctions le 10 novembre. Avant la nomination du nouveau directeur permanent, la Russie aimerait recevoir l'avis d'experts de l'AMA sur le candidat et soutiendra pleinement toutes les mesures recommandées par l'AMA au laboratoire de Moscou. En ce qui concerne le retrait de l'accréditation du laboratoire, cette mesure se traduira, selon les lois russes, par la perte du financement et, par conséquent, le départ de personnel de laboratoire hautement qualifié, ce qui affaiblira le programme antidopage du pays. Compte tenu de l'objectif commun d'amélioration de la politique antidopage, il demande la coopération de l'AMA en vue de l'exécution d'une procédure accélérée de réaccréditation. La Russie est prête à accueillir les experts étrangers de l'AMA jusqu'à ce que toutes les violations recensées aient été éliminées. RUSADA, dont le ministère des Sports est l'un des fondateurs, a proposé de reporter sa prochaine assemblée annuelle pour permettre la réélection de son directeur. Pour sa part, le ministre des Sports a fait des déclarations au sujet de la volonté de réformer l'agence en suivant les recommandations de l'AMA. Quant à la fédération d'athlétisme russe, même si elle est indépendante par rapport au gouvernement, le ministère a publiquement demandé au directeur de la fédération de quitter son poste en février 2015 avant de remplacer l'entraîneur en chef. Il est prêt à soutenir toutes les mesures recommandées par l'IAAF et l'AMA, y compris sur le plan des structures, relativement à la fédération d'athlétisme russe et aux sportifs et aux entraîneurs accusés de dopage. Mais il tient à souligner qu'il ne faut pas limiter le droit des sportifs propres de participer à une compétition sans raison. Quant aux déclarations concernant l'influence du ministère des Sports sur le laboratoire et RUSADA, il peut affirmer sans réserve qu'il ne se mêle pas de leurs opérations. La Russie se conforme à la Convention de l'UNESCO et a, en peu de temps, créé une base juridique solide, ouvert ses frontières aux contrôles et mené un programme rigoureux d'éducation et de sensibilisation sur le sport propre, visant à rendre intolérable le dopage dans l'opinion publique. Le ministère appuie les travaux scientifiques et finance l'organisation antidopage nationale et le laboratoire. Il continuera à travailler en ce sens et espère que l'AMA le soutiendra.

L'une des recommandations de la Commission indépendante au ministère des Sports concernait l'organisation de visites d'inspection en Russie; le pays est entièrement disposé à accueillir des experts de la lutte contre le dopage. En décembre 2013, lors d'une visite d'inspection faite par le Conseil de l'Europe, des réunions ont eu lieu avec toutes les organisations engagées dans la lutte contre le dopage dans la Fédération de Russie. À l'issue de cette visite, les experts ont souligné la qualité de la politique antidopage russe. Ils ont également retenu un certain nombre de programmes comme exemples à reproduire dans d'autres pays.

Si RUSADA doit être déclarée non conforme au Code de l'AMA, il demande au Conseil de fondation de ne pas imposer de sanctions supplémentaires au pays, puisque le gouvernement a pleinement respecté ses obligations en matière de lutte contre le dopage. En conclusion, il réitère l'ouverture et l'engagement de la Russie à l'égard des principes de l'AMA et espère que la coopération productive avec l'AMA se poursuivra afin d'améliorer le système antidopage du pays.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kolobkov. Il note que plusieurs observations ont été faites et demande à M. Pound d'y répondre.

M. POUND remercie les membres pour leurs commentaires et leurs suggestions. Il dit à M^{me} Bokel qu'il comprend que d'autres sportifs dans d'autres sports soient inquiets. Ils doivent voir qu'il est possible d'enquêter et de faire des recommandations. Il pense qu'il n'appartient pas à la Commission indépendante de concevoir le programme; cela revient à l'AMA, mais il convient que certains pays et certains sports méritent qu'on leur porte attention et qu'il appartient à l'AMA de le faire. L'établissement des budgets et des priorités reste à déterminer, mais l'idée générale est là.

Il remercie M^{me} Battaini-Dragoni pour ses aimables commentaires et les propositions qui ont émané du Conseil de l'Europe. La décision revient certainement au président, mais il pense que l'AMA sera ravie de profiter de l'offre du Conseil de l'Europe d'aider l'un de ses membres. Les politiques et les structures sont une chose; la mise en œuvre et les opérations en sont une autre. L'AMA ne doit pas confondre l'existence d'une politique et d'une structure avec l'efficacité et la conformité des activités sur le terrain.

Il remercie le professeur Erdener d'avoir relayé l'offre d'aide du CIO. L'AMA a ses propres responsabilités et il pense qu'elle doit s'en acquitter, mais il prend note de l'objectif du CIO de protéger les sportifs propres et de déterminer la meilleure façon d'y arriver.

Il dit à M. Moses qu'il incarne un fort consensus chez les sportifs de partout dans le monde et aux États-Unis au sujet de mesures énergiques. La Commission indépendante ne pourrait se lancer dans une enquête à grande échelle, son travail étant à peu près terminé, mais elle a exprimé très clairement dans son rapport que le problème ne se limite pas à la Russie et à l'athlétisme.

Il dit à M. Besseberg que tous conviendront que le problème ne touche pas seulement la Russie et que l'AMA ne détournera pas son attention des autres sports. Selon lui, il existe déjà des indications selon lesquelles d'autres sports s'appuient sur ce rapport et réévaluent leurs propres programmes à la lumière des enquêtes sur le terrain de la Commission.

Il dit à M^{me} Coventry que tous accordent beaucoup d'importance à l'intégrité du sport et au sport propre. Tous les sportifs qui ont dû en affronter d'autres qui étaient soupçonnés de dopage partagent un lien particulier et peuvent apporter un témoignage convaincant. Il est certain que tous les participants à cette réunion en sont conscients.

Il dit à M. Pengilly qu'en ce qui concerne les lanceurs d'alerte, l'AMA n'a pas été à la hauteur, le Mouvement olympique non plus. Les FI, les CNO et les ONAD n'ont pas très bien accueilli les lanceurs d'alerte; en fait, ils les ont souvent moins bien traités que les tricheurs. Quant aux conséquences, la Commission indépendante n'avait pas pour mandat d'en proposer, mais elle a quand même fait quelques recommandations. Elles seront établies par les instances compétentes.

Il remercie M. Kolobkov pour son exposé sur le point de vue de la Russie. La Commission indépendante reste fidèle au contenu de son rapport et n'a rien inventé. Les violations recensées existaient toujours au milieu de 2015. Il est heureux de voir que des mesures ont été prises à l'égard du directeur du laboratoire; son départ faisait en effet partie des sanctions et recommandations formulées. L'élimination du financement d'un laboratoire à Moscou, qu'il soit accrédité ou non, est une mauvaise nouvelle, même sous forme de proposition. Il aurait cru qu'en tant que pays de premier plan, la Russie veillerait à ce que le laboratoire soit réaccrédité le plus rapidement possible; agir ainsi équivaut à jeter le bébé avec l'eau du bain. Il appuie tous les efforts déployés pour que seuls des sportifs propres soient inscrits aux compétitions. En outre, il pense que M. Kolobkov recevra l'appui de ses collègues du Conseil de l'Europe, de l'AMA et de tous les intervenants dans le monde au sujet des mesures que la Russie est prête à prendre pour protéger ces sportifs.

À l'intention du Conseil de fondation, il dit qu'il y a eu une réunion spéciale avec le ministre russe des Sports à Zurich en septembre. Pendant cette réunion de deux heures, le ministre n'était pas accompagné, ce qui est plutôt inhabituel. L'AMA a invité le ministre pour obtenir ses commentaires sur la situation en Russie. À la fin de la réunion, il a tenu à dire que, si tous les objectifs ambitieux définis par le ministre étaient véridiques, le rapport faciliterait grandement la tâche à ce dernier en plus de lui donner tous les pouvoirs nécessaires. La Commission indépendante a toutefois présenté un certain nombre de constatations et de conclusions défavorables. Même si cela est désagréable, il doit comprendre que la suite des choses est entièrement entre les mains de la Russie. La Russie peut prendre les mesures qui s'imposent ou contester les conclusions et faire trainer les choses pendant des années au risque de perdre beaucoup de crédibilité. Il a été clairement exprimé au ministre que le choix lui appartenait.

LE PRÉSIDENT note que M. Pound l'a devancé sur un certain nombre de choses qu'il avait à dire du point de vue de l'AMA. Il espère donc que tout se fera comme il se doit. Dès réception du

rapport de la Commission indépendante, l'AMA a pris note de la première recommandation, soit celle portant sur le départ du directeur du laboratoire de Moscou, qui a été mise en application immédiatement. En second lieu, le lendemain de la publication du rapport, il a provisoirement suspendu le laboratoire de Moscou pour une période de six mois. Les règles prévoient la mise sur pied d'une commission disciplinaire. Elle sera présidée par Jonathan Taylor du Royaume-Uni et comptera deux membres : Stephen Drymer du Canada et Terence Wan de Hong Kong.

Les recommandations faites par la Commission indépendante, en particulier en ce qui concerne l'AMA, seront mises en application. Les trois premières et plus importantes sur la conformité et la dénonciation ont été mises en œuvre. Il y en a beaucoup d'autres (elles font trois pages), et elles seront toutes examinées. L'AMA prend note des commentaires sur les enquêtes en cours et n'est aucunement surprise qu'on lui ait demandé d'agir. Elle dispose d'un système de conformité de plus en plus efficace, qui devra certainement être pleinement utilisé pour déterminer où des enquêtes sont nécessaires. Il est tout à fait conscient que les enquêtes coûtent cher et qu'il faut prévoir un financement approprié. Il est entièrement d'accord avec M. Pound pour dire que, si des allégations font état de problèmes dans d'autres pays et d'autres sports, les FI qui agissent de façon responsable regarderont dans leur propre cour. Il est au courant de mesures prises dans d'autres sports et il les soutiendra.

Il dit très clairement que l'AMA répondra à un certain nombre de points soulevés par M. Kolobkov, mais pas avant que la réunion du Conseil de fondation ne se termine. Cependant, il estime que le retrait du budget du laboratoire ou de l'OAD serait la pire chose à faire en ce moment. Sans budget, il serait en effet très difficile de réaccréditer un laboratoire ou de réformer une ONAD.

Il remercie les membres pour leur excellente contribution au débat. Les messages sont forts et clairs. Il remercie M. Kolobkov d'avoir fait état de la coopération que son ministère et son gouvernement sont prêts à offrir et, comme toujours, il remercie M. Pound pour sa façon lucide, claire et ferme de présenter les choses. Pour ce qui est des enquêtes, il a reçu des messages de partout dans le monde félicitant l'AMA d'avoir eu le courage de mettre sur pied la Commission indépendante, d'avoir assuré son financement et de l'avoir fait rapidement. La balle est actuellement dans le camp de la Russie et de l'AMA quant à la façon de mettre en œuvre les recommandations.

Il est pris note du rapport de la Commission indépendante

4. Opérations/gestion

– 4.1 Désignations au Comité exécutif 2016

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'ils ont en main la composition du Comité exécutif 2016, qui doit être approuvée par le Conseil de fondation. Il demande donc l'approbation des membres.

DÉCISION

Les désignations proposées au Comité exécutif sont approuvées.

– 4.2 Conseil de fondation

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les membres ont en main la composition du Conseil de fondation 2016 et la durée des mandats de chacun des membres, à titre informatif. Les membres doivent également approuver la composition du Conseil de fondation. Il demande donc cette approbation.

4.2.1 Composition 2016

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que l'AMA a reçu de nombreuses candidatures pour les groupes de travail. En vertu de la constitution, le président de chacun des comités de

travail, le président et lui-même sont responsables de la composition des groupes, pour lesquels ils doivent tenir compte de l'équilibre entre les sexes, entre les continents et entre les milieux gouvernemental et sportif. Il dit aux membres que cette année, les comités sont constitués de 20 femmes et de 35 hommes, et qu'il y a six représentants de l'Afrique, 13 des Amériques, neuf de l'Asie, 22 de l'Europe et cinq de l'Océanie. Au titre de l'équilibre entre les milieux gouvernementaux et sportifs (compte non tenu du Comité des sportifs), il y a 16 représentants des gouvernements, 18 des sports et trois à la fois des gouvernements et du milieu sportif.

DÉCISION

Il est pris note des compositions 2016.

4.2.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE PRÉSIDENT note que les compositions du Comité exécutif et du Conseil de fondation doivent être déposées auprès des autorités suisses, car l'AMA est une fondation établie en vertu de la loi suisse.

M. HUSTING s'excuse de l'absence de M. Schneider du Luxembourg, qui n'est pas en mesure d'assister à la réunion du Conseil de fondation en raison de ses obligations liées à la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. En ce qui a trait au Conseil de fondation, les mandats des deux représentants de l'UE, Messieurs Muyters et Schneider, prendront fin le 31 décembre. Le ministre flamand des Sports, M. Muyters, souhaite renouveler son mandat et a soumis sa candidature au poste d'expert. M^{me} Crouch du Royaume-Uni a été choisie comme représentante du futur trio de présidence (Royaume-Uni, Estonie et Bulgarie). Les candidatures seront approuvées lors du conseil des ministres du Sport de l'EU, le 24 novembre. Il tiendra l'AMA au courant.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation est approuvée.

– 4.3 Composition des comités permanents 2016

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note que la composition des comités permanents est présentée aux membres à titre informatif uniquement. Les groupes d'experts sont quant à eux nécessaires pour gérer les questions liées à la Liste des interdictions, aux laboratoires, aux AUT, etc. L'AMA invitera les experts au cours des semaines à venir, après quoi la composition des comités sera publiée avant la fin de l'année. Si le Conseil de fondation approuve les compositions du Comité exécutif et du Conseil de fondation à déposer devant les autorités suisses, ce point sera considéré comme étant réglé.

DÉCISION

Il est pris note de la composition des comités permanents 2016.

– 4.4 Indicateurs de performance opérationnels

DÉCISION

Il est pris note des indicateurs de performance opérationnels.

5. Sportifs

– 5.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs

LE PRÉSIDENT note la présence d'un nombre important de membres du Conseil de fondation et de représentants des médias, et est heureux de laisser la parole à M^{me} Scott, qui présente son rapport du Comité des sportifs.

M^{ME} SCOTT remercie les membres de lui permettre de présenter son rapport par téléconférence. Elle vit une situation familiale très difficile en ce moment et n'a pas été en mesure de se déplacer cette semaine. Elle apprécie donc beaucoup la compréhension dont font preuve les membres.

Puisque les membres peuvent consulter dans leurs dossiers le procès-verbal de la dernière réunion de la Commission des sportifs de l'AMA qui a eu lieu à Montréal en octobre, elle n'en fait pas un compte-rendu intégral. Elle mentionne les principaux points et s'arrête sur les éléments intéressants.

Sans énumérer toute la liste des activités, elle insiste auprès des membres du Conseil de fondation sur le fait que le Comité des sportifs de l'AMA demeure très engagé et très actif et que presque tous ses membres travaillent activement à l'avancement du mandat du Comité et à la promotion du mouvement antidopage d'une manière ou d'une autre dans leur pays ou leur sport. Elle est très heureuse d'être la présidente de ce Comité réunissant des personnes exceptionnelles, et souligne que l'AMA peut être très fière de ses représentants au sein du Comité.

L'un des projets entamés au cours de l'année dernière visait l'engagement accru de la communauté des sportifs hors du Comité des sportifs et l'amélioration du dialogue et de la communication. Dans cette optique, le Comité a envoyé un courriel à tous les présidents des FI, des comités et des commissions avec lesquels il est en contact pour leur demander de faire part de leurs commentaires, de leurs préoccupations ou de leurs réflexions en vue de la réunion du Comité. Les réponses ont été nombreuses, avec 27 questions posées par 14 sportifs de premier plan d'un peu partout dans le monde. Le Comité des sportifs s'affaire à répondre à chacun d'entre eux. Elle indique que l'AMA peut avoir confiance, car le projet est une réussite et les sportifs de différents pays sont heureux de communiquer et de collaborer avec le Comité des sportifs.

La réunion du Comité des sportifs a été marquée par des présentations spéciales et a accueilli des conférenciers, dont en premier lieu M. Koehler qui a parlé des présentations pour les Jeux olympiques de Rio de 2016, un sujet qui a suscité beaucoup de questions des membres du Comité. Les sportifs ont en effet exprimé de vives inquiétudes au sujet de la préparation et de la capacité des organisateurs d'assurer des jeux propres et de créer un environnement propice au sport propre. Le Comité des sportifs tenait à insister sur ce point.

Le D^r Verneq a également donné une présentation sur le PBA. Il est manifestement important pour l'ensemble des OAD d'utiliser ADAMS ou un système compatible afin de maximiser l'efficacité du Passeport. Le Comité des sportifs est très favorable à l'utilisation d'ADAMS, qui joue un rôle très important pour la protection des sportifs propres, par les OAD et les ONAD.

Le professeur Ron Maughan de l'Université de Loughborough a donné un exposé passionnant sur l'industrie des compléments alimentaires, sujet qui intéresse M^{me} Scott depuis qu'elle a joint le Comité des sportifs. Il en ressort qu'on ne peut tirer aucune conclusion claire en raison de la grande complexité de la situation. La meilleure chose que peut faire le Comité des sportifs est de continuer à fournir aux sportifs des renseignements détaillés et probants. Le Comité exécutif discute des façons de permettre au professeur Maughan de s'adresser à d'autres groupes de sportifs et comités afin d'accroître la diffusion de son message très pertinent.

La question de la rétroaction sur les responsables des contrôles antidopage est revenue souvent au cours de la dernière année. Le Comité des sportifs a reçu des rapports de sportifs faisant état d'expériences négatives ou de comportements inappropriés de la part des responsables des contrôles antidopage. Pendant l'exposé de M. Ricketts, le Comité des sportifs a discuté des façons de mettre au point un système permettant aux sportifs de soumettre de la rétroaction et compte la faire en collaboration avec l'AMA. On a donné de nombreux exemples et envisagé des solutions.

M. Kemp a aussi donné un exposé sur le nouveau système ADAMS, dont l'objectif est de faciliter l'ensemble du processus pour les sportifs. Le Comité des sportifs est impressionné et satisfait des mises à jour et affectera certains de ses membres au processus de développement.

M. Ricketts a donné une présentation sur le Comité indépendant de révision de la conformité. M. Bouchard fera parvenir aux membres un rapport à ce sujet.

En ce qui concerne les résultats, elle mentionne d'abord la proposition faite au Comité de révision de la conformité par le Comité des sportifs d'appuyer sans réserve le travail du Comité ainsi que l'idée que tous les partenaires concernés accordent la priorité à la conformité et démontrent leur sérieux en imposant d'importantes conséquences en cas de non-conformité. Le Comité a soumis plusieurs suggestions, par exemple l'interdiction du droit de soumissionner, la non-accréditation de responsables et l'interdiction de l'accès aux autres commissions. Il est clair que la conformité est très importante aux yeux du Comité des sportifs, qui souhaite que les décisions relatives à la non-conformité soient empreintes de fermeté et de détermination.

Le Comité des sportifs s'est également dit très inquiet de l'absence de progrès de la lutte contre le dopage au Kenya, car cette situation touche des sportifs, notamment des sportifs propres vulnérables. Il a exprimé son insatisfaction quant à la timidité des mesures prises jusqu'à présent.

Elle revient sur le sentiment d'urgence quant aux règles et aux procédures antidopage en prévision des Jeux olympiques au Brésil. Les sportifs du comité et du monde entier sont inquiets, à juste titre.

Enfin, le Comité des sportifs encourage fortement l'ensemble des OAD et des parties prenantes concernées à adopter ADAMS le plus tôt possible, car il s'agit d'un outil antidopage très important et efficace.

Elle conclut en faisant une demande précise au président et au Conseil de fondation concernant l'enquête indépendante. Des sportifs ont demandé aux membres du Comité pourquoi l'enquête ne vise que l'athlétisme. Le Comité des sportifs voudrait demander à l'AMA d'élargir le mandat de la Commission indépendante à tous les sports en Russie. C'est un moment charnière pour l'AMA, qui a la possibilité de soutenir fermement les sportifs propres de toutes les disciplines, et non seulement en athlétisme. Elle est d'avis que de nombreux sportifs de toute la planète suivent de près cette situation et comptent sur le mouvement antidopage pour canaliser toute leur énergie et leur détermination en vue de la lutte contre le dopage. Elle presse les membres de penser à l'incidence de leurs décisions sur les sportifs et le monde sportif dans son ensemble. Elle remercie les membres du Conseil de fondation et sera heureuse de répondre aux questions. Elle indique que M. Pengilly et M^{me} Bokel, membres du Comité, sont présents et pourront répondre à toute question soulevée après son intervention.

LE PRÉSIDENT remercie M^{me} Scott. Même si elle n'a pas entendu le débat antérieur sur la Commission indépendante, son point de vue est partagé par les membres du Comité des sportifs présents dans la salle et bon nombre d'autres personnes. Y a-t-il des questions sur le rapport de M^{me} Scott?

M. GENDALL souhaite indiquer au Conseil de fondation et à M^{me} Scott que le gouvernement et l'OAD de Nouvelle-Zélande appuient entièrement ses propos. S'il est possible de mettre ses recommandations et souhaits en œuvre, les autorités néo-zélandaises le feront.

M^{ME} SCOTT remercie M. Gendall et dit que son commentaire est très encourageant.

M^{ME} BATTAINI-DRAGONI remercie M^{me} Scott pour son rapport intéressant. Elle estime que les gouvernements et les fédérations sportives comprennent de plus en plus l'importance de la révision du Code mondial antidopage, notamment le chapitre portant sur les enquêtes, qui pourrait voir l'AMA jouer le rôle d'organisme de supervision aux pouvoirs importants en mesure de dépister les problèmes. Elle exprime son accord avec l'idée que l'AMA ne devrait pas se limiter à encadrer certains sports, car le problème touche toutes les disciplines. Elle est très heureuse que des membres présents aient mentionné ce point. M^{me} Scott a parlé du Kenya et de la probabilité qu'une situation semblable se présente dans d'autres pays. Tout comme M^{me} Scott, elle estime qu'il faut envisager sérieusement de faire de la Commission indépendante un organisme permanent essentiel de l'AMA, et est très heureuse de la réaction positive du président

de l'AMA à cet égard. La question implique évidemment d'importantes discussions sur les ressources à mobiliser pour concrétiser cette vision.

M^{ME} SCOTT remercie les intervenants. Elle dit qu'on ne lui a pas posé de questions précises, mais qu'elle apprécie les idées et le soutien exprimés.

LE PRÉSIDENT répond à la toute dernière suggestion. Il serait difficile d'obtenir l'accord de tous les participants présents quant à la nécessité d'enquêter sur tous les sports. L'importance des enquêtes et de leur rôle dans les activités futures de l'AMA a été clairement démontrée et l'AMA doit réagir en conséquence. Il ne peut que remercier M^{me} Scott d'avoir réitéré le point de vue exprimé par les participants et lui de s'attendre à des changements. Si l'AMA est confrontée à de nouveaux défis, elle devra déterminer comment y faire face et assurer le financement nécessaire. Il remercie M^{me} Scott et souhaite qu'elle puisse être présente à la prochaine réunion du Conseil de Fondation. Il lui est reconnaissant d'avoir pris le temps d'appeler.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs.

6. Finance

– 6.1 Rapport du président du Comité Finance et Administration

M. RICCI BITTI s'excuse de demander aux participants de remettre les pieds sur terre après ces discussions sur l'avenir de l'AMA pour discuter des finances. Il rend compte de la réunion qui s'est tenue à Londres, en juillet. Tous les membres du Comité Finance et Administration étaient présents, sauf un, et de nombreux points ont été abordés. Le premier concernait l'approbation du document de contrôle interne par les auditeurs. M. Ricci Bitti remercie le personnel des finances, car les auditeurs n'ont relevé aucune déficience au niveau des activités de l'AMA. Le Comité a discuté des trois différents types de contributions établis aux fins de la comptabilité, soit les contributions standards, les contributions volontaires et les apports affectés. La situation est considérée comme étant positive, mais il fournira des précisions à ce titre ultérieurement. On a discuté du fonds de réserve spécial, et le Comité Finance et Administration a indiqué avoir reçu 11,1 millions des deux parties, et qu'il manque environ 300 000 dollars. L'AMA espère recevoir ce montant avant l'échéance du 31 mars de l'année suivante afin que l'IOC verse une contribution équivalente. L'AMA dispose d'un peu plus de 11 millions de dollars. Le Comité a discuté de la politique sur la réserve d'opération et est d'avis que, même si l'AMA n'a pas besoin d'énormément de liquidités, des réserves de deux mois ne fournissent pas une marge suffisante pour le fonctionnement. Il recommande donc d'augmenter cette réserve, ce dont tient compte le projet de budget qu'il présentera plus tard au cours de la réunion. Enfin, les membres très compétents du Comité Finance et Administration ont discuté du projet de budget 2016 et des prévisions pour 2017 et 2018.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Finance et Administration.

– 6.2 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI informe les membres que l'AMA a reçu à ce jour 97,55 % des contributions standards, soit un peu plus que l'an dernier. Comme le Kenya a versé sa contribution la veille, l'AMA a reçu près de 98 % de ses contributions, ainsi qu'environ 710 000 dollars de contributions additionnelles. M. Ricci Bitti remercie les pays qui ont contribué, dont les membres peuvent voir la liste, et souligne une petite, mais significative contribution des Seychelles, un tout petit pays, le mois dernier. Il remercie également les contributeurs ayant versé les apports affectés aux projets spéciaux. L'AMA a reçu 200 000 dollars de la Solidarité Olympique en soutien aux ORAD et 200 000 dollars de la République de Corée pour le nouveau projet ADAMS, qui entraîne des dépenses importantes.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– **6.3 Comptes trimestriels 2015 (troisième trimestre)**

M. RICCI BITTI dit qu'une fois de plus, les comptes ne suscitent pas de préoccupations importantes. Le Comité Finance et Administration prévoit que les chiffres de fin d'année correspondront plus ou moins au budget révisé présenté en cours d'année. Le bilan indique que des fonds sont disponibles, mais comme l'exercice compte encore trois mois, le solde de trésorerie non attribué à la fin de l'année sera d'environ 5,4 millions de dollars, ce qui représente environ deux mois d'opération. Le Comité Finance et Administration a recommandé une révision de la politique sur la réserve d'opération afin de laisser une marge plus adéquate. Le fonds pour les ORAD, la Solidarité Olympique, le fonds pour le développement d'ADAMS et le fonds de recherche figurent à des comptes distincts et sont pris en compte dans les revenus courus.

Au titre des revenus, il n'a rien de significatif à ajouter à la question des contributions qui a déjà été abordée. L'AMA a reçu près de 98 % des contributions, ce qui est très positif. Il compte plutôt traiter des dépenses, en commençant par l'enquête de la Commission indépendante, le plus important point de l'année, et conclura en formulant des commentaires financiers généraux et stratégiques à ce sujet après avoir entendu les demandes d'enquêtes formulées par les membres.

Il va de soi que le Comité Finance et Administration a eu à ajuster le budget en fonction des dépenses de la Commission indépendante, dont le coût total se situe actuellement à 1,3 million de dollars. Le budget a été révisé à 1,4 million de dollars. Les dépenses à payer sont supérieures aux attentes de l'AMA, qui a dû puiser 300 000 dollars dans la réserve pour litiges. Il faudra remettre ces fonds tôt ou tard. L'amortissement est supérieur aux prévisions en raison de l'inclusion de la radiation du projet sans papier, qui aurait été de toute façon prise en compte dans le nouveau projet ADAMS. Sans surprise, le montant des bourses de recherche en sciences sociales semble légèrement supérieur, car les bourses découlent du budget de l'année précédente et les engagements ont déjà été pris. L'AMA enregistre des pertes de change non réalisées une deuxième année consécutive, et la situation devient critique. Ces pertes, qui découlent de la volatilité des devises et de la force du dollar US, sont liées aux activités opérationnelles de l'AMA; il faudra peut-être prendre des mesures correctrices l'an prochain. L'AMA a dû acheter des dollars canadiens et la différence entre la valeur des achats et des dépenses est toujours défavorable quand le dollar américain est fort. Au titre des dépenses en immobilisations, les importants investissements dans ADAMS ne sont pas terminés. L'AMA avait engagé 45 % de son budget d'investissement au 30 septembre, mais prévoit en dépenser ou en engager davantage d'ici la fin de l'année. Il conclut sur une note positive en disant que tous les bureaux régionaux ont respecté leur budget.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2015.

– **6.4 Projet de budget 2016**

M. RICCI BITTI indique que le budget a suscité beaucoup de discussions. Le CIO souhaite rétablir le remboursement par l'AMA des frais de déplacement des membres du Conseil de fondation et du Comité exécutif, qui sont actuellement assumés par les partenaires; cette mesure représente environ 2 % du budget. Après un long débat, le Comité Finance et Administration ne se montre pas très favorable à cet égard, notamment pour des questions d'image, et prône plutôt une hausse de 3 % du budget et le maintien de la prise en charge de ces frais par les partenaires. Le projet de budget présenté aux membres comportait une option différente, mais à la suite d'une longue discussion lors de la réunion du Comité exécutif de la veille, il est recommandé au Conseil de fondation d'approuver le budget tenant d'une hausse de 3 % des contributions pour 2016.

Avant de donner la parole au président en vue de l'approbation officielle, il souligne que les conditions dans lesquelles le budget a été produit sont conformes au modèle d'affaires et à la politique interne limitant à 500 000 dollars le montant de la réserve pouvant être utilisé. Il est également nécessaire de tenir compte du caractère spécial de 2016, qui est une année olympique, et du besoin de remettre les fonds retirés de la réserve pour litiges aux fins de la Commission indépendante. Il considère que le budget s'inscrit dans la même lignée que le précédent. L'AMA absorbera ce poste spécial. Il demande au président de demander l'approbation du projet de budget fondé sur les hypothèses stratégiques mentionnées.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des questions sur le rapport de M. Ricci Bitti.

M. MUYTERS souligne que l'Europe a contribué à hauteur de près de 25 % au budget global de l'AMA. Les conséquences de la crise économique, qui n'est toujours pas terminée, ont été importantes en Europe, qui est également aux prises avec la crise des réfugiés. En dépit de ce contexte, l'Europe appuie l'augmentation de 3 % du budget de l'AMA pour 2016, car elle estime nécessaire de couvrir les coûts associés aux Jeux olympiques de Rio. L'Europe demande un budget plus détaillé en ce qui concerne les coûts supplémentaires liés aux Jeux olympiques de 2016. Comme la hausse de 3 % du budget est liée aux Jeux de Rio, il demande que les budgets de 2017 et de 2018 soient revus en fonction du budget de 2015, et non de celui de 2016. Le moment est opportun pour discuter des priorités de l'AMA. Il répète toutefois que l'Europe appuie le budget proposé pour 2016 et le choix de PricewaterhouseCoopers à titre d'auditeurs.

M. TOMIOKA remercie le Comité Finance et Administration d'avoir établi le budget en tenant compte des différents points de vue. Lors de la réunion intergouvernementale de juin dernier, l'Asie/Océanie a approuvé la hausse de 3 % des contributions pour l'année suivante. On ne devrait toutefois recourir à une autre hausse qu'en dernier ressort et une fois que tous les moyens possibles pour équilibrer le budget ont été explorés. L'AMA doit bien planifier ses dépenses en tenant compte de son approche des revenus pour les nouveaux projets et ceux déjà en place, notamment en abaissant les taux de non-paiement des contributions, en faisant correspondre le financement provenant du CIO aux contributions volontaires supplémentaires des autorités publiques et en introduisant des fonds externes.

M. POUND est conscient qu'une discussion portant sur un exercice budgétaire commencé depuis six semaines est peu propice aux réflexions approfondies, mais son expérience lui démontre que le mandat de l'AMA est appelé à évoluer en fonction des nouveaux défis et demandes auxquels elle doit réagir. Il est peut-être temps de prendre du recul afin d'analyser le financement dont l'AMA a réellement besoin et les façons d'obtenir ces montants, plutôt que de se quereller au sujet d'augmentations budgétaires. Il suggère de constituer une équipe réunissant des membres du milieu sportif et des pouvoirs publics, chargée de réfléchir à cette question et au paradigme dans lequel l'AMA devra dorénavant fonctionner.

M^{ME} BATTAINI-DRAGONI est entièrement d'accord avec M. Pound, particulièrement à la suite des discussions de ce matin. La crédibilité de l'AMA est liée à sa volonté d'appliquer une surveillance efficace afin de prévenir les situations semblables à celle de l'année qui vient de passer. Elle convient qu'en ce qui concerne le budget, il est nécessaire de prendre du recul et de remettre certaines choses en question. Elle estime qu'il faut laisser en place la Commission indépendante, malgré les ressources requises, car il est sûrement possible de parvenir à une solution. Il n'est pas uniquement question du budget ordinaire, mais également du budget extraordinaire. Elle accueille favorablement la proposition de mettre en place une équipe chargée d'étudier la question.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA a demandé à trois personnes ayant un mandat bien défini de constituer la Commission indépendante, et n'est pas certain que l'AMA peut l'établir sur une base permanente. L'important est d'intégrer les enquêtes aux activités de l'Agence.

M. RICCI BITTI répond aux questions. Il indique à M. Muyters qu'il a fait part de son argument au Conseil, mais que M. Muyters a anticipé ce qu'il voulait dire sur les prévisions budgétaires de 2017 et 2018. Il est manifeste qu'une augmentation de routine de 0 % est impossible. Trois colonnes indiquant une augmentation respective de 2 %, de 3 % et de 4 % ont

été présentées pour les prévisions de 2017 et de 2018. De l'avis du Comité Finance et Administration, une hausse de 2 %, dans le cadre de laquelle il faut utiliser le montant maximal de 500 000 \$ de la réserve, représente le minimum absolu, tandis qu'une hausse de 3 % permettrait à l'AMA de rétablir une partie de la réserve et qu'une hausse de 4 % serait, évidemment, meilleure.

Il remercie le ministre japonais pour ses commentaires. Le personnel de l'AMA s'est habitué à fonctionner avec peu de fonds, et doit donc continuellement remettre ses priorités en question. Le Comité Finance et Administration tente continuellement de réaliser des économies, mais il faut engager des coûts spéciaux tous les ans. Son expérience lui démontre que l'exercice quotidien d'établissement des priorités est un travail ardu. Il prend bonne note des conseils donnés.

Il note que M. Pound a parlé de ce qu'il voulait mentionner à la fin de son rapport, c'est-à-dire que le modèle d'affaires de l'AMA ne cadrerait pas avec la vision des membres du Conseil de fondation. Il remercie le personnel et M. Howman, et souhaite du succès à M. Niggli, car il n'est pas facile de répondre à tous les besoins avec les fonds disponibles. Selon le personnel, la remise en question de la part du Mouvement olympique constitue une provocation, mais que, dans ce contexte, il pourrait être pertinent pour l'AMA de réfléchir à ses véritables objectifs. Il a occupé longtemps des fonctions dans la lutte contre la corruption, ce qui est un travail très ingrat, car on y est toujours perdant. Si l'on décèle de nombreux cas de corruption, c'est qu'il y a un problème. Si l'on n'en décèle aucun, c'est que le système est inefficace. Il faut discuter des objectifs de l'AMA en matière de lutte contre la corruption. M. Ricci Bitti dit avoir entendu bien des choses dont il rendra compte, mais l'AMA doit être réaliste. Pour assumer les coûts de la première enquête fructueuse de la Commission indépendante, il a fallu un effort budgétaire extraordinaire. Les moyens étaient donc insuffisants pour répondre aux attentes de chacun.

Pour en revenir au dernier point, soit les prévisions, trois scénarios ont été élaborés. Les membres peuvent constater qu'une hausse de 2 % est insuffisante et pousse les finances de l'AMA à leur limite. Une hausse de 3 % est raisonnable, mais une hausse de 4 % serait préférable pour mettre en œuvre la politique recommandée par le Comité Finance et Administration visant à établir une réserve supérieure à deux mois. La plupart des organisations, y compris les organisations sportives, ont besoin d'une réserve d'un an. Les résultats normaux de fin d'exercice de l'AMA ne lui permettent pas d'augmenter sa réserve. M. Ricci Bitti a le devoir de remettre les pendules à l'heure; il présente les versions préliminaires des prévisions pour 2017 et 2018, selon les trois options. Il n'y a aucune décision à prendre aujourd'hui, mais cela démontre bien que l'AMA ne peut pas se contenter du statu quo, même avec une mise en œuvre très judicieuse de l'ensemble des priorités et recommandations.

LE PRÉSIDENT dit aux membres qu'on leur a présenté un budget du Comité exécutif que le Conseil de fondation doit approuver (ou non) pour 2016. Le budget a-t-il été approuvé?

M. RICCI BITTI indique avec satisfaction aux membres que, tel qu'il a été annoncé ce matin, le Comité Finance et Administration a soumis une proposition concernant le Comité de la rémunération, que le Comité exécutif a acceptée, ce qui représente un important pas en avant pour la gouvernance. Il remercie toutes les personnes nommées la veille au Comité de la rémunération, qui doit entrer immédiatement en fonction.

LE PRÉSIDENT prend note de la proposition intéressante de M. Pound et du commentaire de M. Ricci Bitti selon lequel le plan d'affaires n'est pas adéquat. L'AMA ne peut toutefois pas se croiser les bras et prétendre que de charger une équipe d'élaborer un nouveau plan d'affaires résoudrait immédiatement tous ses problèmes. Il estime que l'AMA doit travailler sur plusieurs fronts et il demandera à M. Ricci Bitti comment, selon lui, l'AMA pourra relever ce défi.

DÉCISION

Le projet de budget 2016 est approuvé.

– **6.5 Sélection des auditeurs pour 2016-2018**

M. RICCI BITTI fait part de l'approbation du renouvellement du mandat des auditeurs. L'AMA a effectué une tournée de présentation et a consulté d'importantes sociétés à l'échelle mondiale

afin de faire le meilleur choix. Après délibération, le Comité Finance et Administration a recommandé la reconduction de PricewaterhouseCoopers à titre d'auditeurs. On demande aux membres d'approuver cette recommandation.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver la désignation de PricewaterhouseCoopers comme auditeurs pour l'année suivante.

DÉCISION

La proposition de désigner PricewaterhouseCoopers à titre d'auditeurs de l'AMA pour la période 2016-2018 est approuvée.

7. Éducation

– 7.1 Rapport du président du Comité Éducation

M. MOSES remercie tous les participants de s'être déplacés à Colorado Springs, une ville avec une grande culture sportive où se trouve le siège d'USADA et de l'USOC.

Puisque la mentalité qui consiste à vouloir gagner à tout prix constitue une menace pour le sport, l'éducation devient de plus en plus importante. Les leaders doivent appuyer les initiatives en éducation, car elles constituent un élément essentiel de la lutte contre le dopage dans le sport. Il croit fermement que la prévention, dont le Code a souligné l'importance en 2015, est l'outil le plus puissant dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il est heureux de constater que l'AMA a rempli et continuera de remplir son rôle de leader en matière d'éducation et de prévention. Toutefois, ce rôle n'est possible qu'à l'aide du soutien et de l'engagement de tous les partenaires.

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport a tenu le mois dernier à Ottawa une conférence sur l'éducation qui a réuni plus de 130 chercheurs et représentants des ONAD, des ORAD, des FI et des CNO, et qui a été suivie par 150 participants additionnels au moyen de la diffusion en flux. Soulignant le besoin d'investir davantage dans l'éducation contre le dopage et d'y affecter plus de ressources humaines, les participants ont beaucoup insisté sur la nécessité d'axer davantage l'éducation sur la recherche et d'évaluer l'efficacité et l'incidence des programmes d'éducation. La présidente du Comité des sportifs de l'AMA, M^{me} Scott, a donné une présentation sur les débuts de sa carrière de skieuse et les raisons expliquant son parcours, en insistant sur la nécessité d'établir des programmes d'éducation préventive afin d'aider les jeunes sportifs à rejeter le dopage.

Le Comité Éducation demeure très satisfait du travail accompli par le service Éducation, qui continue de collaborer avec les différents partenaires afin de créer des outils et du matériel d'éducation pertinents, et de distribuer ces ressources. Il encourage tous les partenaires à utiliser les ressources de l'AMA à leur disposition, notamment les Lignes directrices, et à accorder la priorité aux programmes d'éducation et de prévention du dopage.

Le service Éducation est en mesure d'offrir du soutien et des conseils, au besoin. Le Comité exécutif a accepté de soutenir trois projets de recherche en sciences sociales en appui aux projets d'éducation. Les fonds restants serviront à effectuer des recherches réactives et ciblées. Il laisse la parole à M. Koehler, qui présentera certains des projets d'éducation.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation

– 7.2 Éducation

M. KOEHLER indique aux membres qu'ils ont reçu une copie de son rapport complet, mais il souhaite en souligner certains éléments importants en lien avec le service Éducation et les activités. Il apporte des précisions sur la conférence sur l'éducation de 2015 et sur ses principaux résultats. Le premier consiste en l'adoption de certaines résolutions, que les partenaires et l'AMA

se sont engagés à mettre en œuvre, notamment par un suivi concret et une évaluation continue des objectifs. On a souligné le besoin d'investir davantage dans l'éducation et la recherche contre le dopage, en reconnaissant que les programmes d'information ne sont pas suffisants pour dissuader les sportifs de recourir au dopage et qu'une approche éducative fondée sur les valeurs était nécessaire. L'AMA doit évaluer l'efficacité de ses outils de prévention. Les sportifs ont été fortement incités à faire la promotion du sport propre, à ne pas se plaindre des contrôles et à donner l'exemple aux plus jeunes.

Au sujet du Code, un aspect intéressant est la délimitation des responsabilités des FI et des ONAD. On recommande en effet aux FI de concentrer leurs efforts sur des programmes de sensibilisation et de nouer des liens avec les sportifs lors des manifestations sportives et des championnats juniors. Les efforts importants d'éducation fondée sur les valeurs doivent plutôt être déployés au niveau national. Les FI sont encouragées à communiquer avec les FN pour s'assurer de leur engagement dans la lutte contre le dopage, car ces dernières y jouent un rôle clé et ont une relation directe avec les sportifs. L'une des dernières recommandations était que le programme de conformité prenne l'éducation au sérieux et la traite comme les autres aspects de la lutte contre le dopage, en tenant les partenaires responsables.

Il souhaite également présenter un guide de recherche publié plus tôt cette semaine, qui vise à aider les OAD à évaluer l'efficacité de leurs outils et mesures de prévention, notamment par le suivi de données comparatives. Ce suivi demandera temps et argent, mais l'idée est de mettre en place pour les programmes d'éducation une structure similaire à celle qui est établie pour les contrôles, qui comporte des plans de répartition des contrôles, des groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles et un suivi des résultats des enquêtes.

Il souligne le lancement de trois produits. La Mallette des médecins du sport est un outil de formation en ligne destiné aux médecins du sport, qui jouent un rôle fondamental dans la protection du sport propre. L'AMA a travaillé en partenariat avec le CIO pour en accroître la portée et mieux former les médecins avant les Jeux olympiques, pour leur permettre de mieux protéger leurs sportifs et connaître leurs responsabilités.

Par ailleurs, le programme de formation en ligne pour les sportifs d'élite Alpha, qui s'étend sur une période de six semaines, comporte de la formation continue et des séances d'appoint. Le programme ne fait pas qu'énoncer les règles; il explique les raisons éthiques et médicales de la lutte contre le dopage et donne aux sportifs des moyens pratiques pour demeurer propres face à des choix difficiles.

Le service Éducation a également publié le Manuel universitaire, en collaboration avec le Comité organisateur des Jeux mondiaux universitaires de Gwangju et la FISU. Le Manuel a fait l'objet d'un projet pilote dans dix universités de dix pays, et est disponible gratuitement en ligne.

Il porte ensuite à l'attention des membres l'un des principaux programmes mis en œuvre en matière de partenariats, soit l'apprentissage fondé sur les valeurs. Tous les partenaires ont tenté de faire intégrer l'éducation antidopage aux programmes scolaires, mais ont fait face à des difficultés. L'AMA a plutôt conclu un partenariat avec le Comité international pour le Fair Play, le CIO, le CIP, l'UNESCO et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport afin d'élaborer un programme d'éducation fondé sur les valeurs de base visant à soutenir les enseignants dans leur travail. En s'appuyant sur des recherches démontrant que les personnes qui considèrent être traitées équitablement sont enclines à respecter les règles, le programme traite d'équité, d'inclusion, de respect, et d'incertitude, car il n'y a pas de réponses simples quand vient le temps d'orienter les jeunes et de leur donner les moyens de prendre les bonnes décisions. On prévoit lancer le programme ultérieurement en 2016.

Il conclut par une citation de Peter Marshall que le service souhaite partager avec tous les partenaires : il vaut mieux commencer par voir petit et bien faire les choses que de voir grand et ne rien faire. Il encourage donc les partenaires à adopter cette attitude dans la conception de leurs programmes d'éducation.

LE PRÉSIDENT souligne la très grande qualité du travail effectué.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

8. Santé, médecine et recherche

– 8.1 Rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche

LE PRÉSIDENT remercie M^{me} Fourneyron de joindre le Conseil de fondation par téléphone. Il lui demande de faire son rapport à titre de présidente du Comité Santé, médecine et recherche.

M^{ME} FOURNEYRON dit avoir entendu la fin du débat sur le Passeport biologique de l'athlète. Elle s'excuse de son absence à la réunion du Conseil de fondation à Colorado Springs. En tant que membre du Parlement français, elle a en effet dû rester à Paris pour assister à des réunions de crise et voter sur plusieurs lois donnant des pouvoirs exceptionnels au gouvernement français après que l'état d'urgence eut été déclaré. Elle est certaine que les membres du Conseil de fondation comprendront. Elle souhaite profiter de l'occasion pour transmettre ses plus sincères remerciements ainsi que ceux du gouvernement français au président de l'AMA, au président du CIO et à tous ceux qui ont exprimé leur sympathie en ces moments extrêmement douloureux pour la France. Elle remercie les membres d'avoir observé une minute de silence en mémoire des victimes de Paris, ainsi que de lui permettre de présenter son rapport par téléconférence, vu l'importance des dossiers à l'ordre du jour.

Le rapport détaillé figure dans le dossier des membres qui, elle l'espère, ont pu en prendre connaissance. Le Comité Santé, médecine et recherche a établi la Liste des interdictions de l'an prochain ainsi que le financement des projets de recherche scientifique. Ces tâches ont été accomplies dûment afin que le Comité exécutif puisse les approuver avant le 1^{er} octobre, conformément à la procédure de l'AMA. La Liste des interdictions et les projets de recherche ont été approuvés au cours de la réunion de septembre du Comité exécutif, dont elle s'apprête à donner un bref aperçu, considérant que les renseignements détaillés figurent dans les documents remis aux membres. Elle sera heureuse de répondre à toute question des membres, avec l'aide du D^r Vernec et du D^r Barroso, au besoin.

Les modifications suggérées à la Liste des interdictions ont été passées en revue au début de septembre par le Comité Santé, médecine et recherche, dans le cadre d'un processus rigoureux auquel ont participé des experts et des partenaires. La Liste des interdictions définitive a été approuvée au cours de la réunion du Comité exécutif de septembre. Les différences entre la Liste des interdictions et le programme de surveillance de 2016 et de 2015 sont mineures et indiquées dans le rapport remis aux membres. C'est la première fois dans l'histoire de l'AMA qu'aussi peu de changements ont été recommandés à la réunion du Comité exécutif de septembre – ce qui ne signifie aucunement que le Comité Santé, médecine et recherche relâche sa vigilance. Selon elle, c'est plutôt que la Liste a atteint un certain degré de maturité; alors tant mieux, car cela laisse au Comité plus de temps pour diffuser des messages éducatifs. L'éducation est un aspect problématique des mises à jour de la Liste des interdictions, car l'AMA doit absolument trouver des moyens novateurs, intelligents et simples d'informer les sportifs des changements apportés. Il est très difficile pour les sportifs de savoir ce qui a été ajouté à la Liste et quelles substances sont interdites en tout temps (en compétition et hors compétition). L'AMA doit améliorer ses communications, ce sur quoi les sportifs participant à la réunion seront assurément d'accord. Elle sait que M^{me} MacLean s'est penchée sur la question avec le service des communications et elle est impatiente de prendre connaissance de son rapport plus tard aujourd'hui.

Bien que peu de modifications aient été apportées à la Liste, celle-ci n'est pas pour autant une affaire classée; elle reste un document évolutif, car l'AMA doit demeurer à l'affût des dernières tendances. Comme chacun sait, malheureusement, la créativité des tricheurs n'a pas de limites.

Elle parle brièvement de la liste unique, que les sportifs et autres parties prenantes attendent avec impatience et qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions des membres. Il s'agit d'avoir une seule Liste des interdictions dont toutes les catégories seraient interdites en tout temps. Ce serait plus commode pour tout le monde, et cela améliorerait grandement la clarté et

la mise en œuvre de la Liste des interdictions. Les avantages et les inconvénients d'une telle liste, ainsi que sa faisabilité, sont examinés en détail par un groupe constitué du D^r Rabin, du D^r Vernec et du D^r Budgett. Nous espérons que cet examen nous permettra d'instaurer une Liste des interdictions unique en 2017.

En ce qui concerne les projets de recherche, 110 projets ont été soumis par des chercheurs représentant 26 pays répartis sur quatre continents en réponse à l'appel de propositions de 2015, ce qui correspond plus ou moins au nombre habituel de projets reçus annuellement par l'AMA. À la suite du rigoureux processus de vérification annuel habituel, le Comité Santé, médecine et recherche a retenu 28 projets dont il a recommandé le financement, et ces projets ont été approuvés lors de la réunion du Comité exécutif de septembre. Sept de ces projets seront financés par le fonds de recherche spécial, pour un total de 1,3 million de dollars US en 2015. Pour la première fois, deux projets seront financés par le fonds créé avec le *Partnership for Clean Competition*, à hauteur de 0,41 million de dollars, pour la production de documents de référence et de standards; et 19 projets seront financés par le fonds habituel de l'AMA, à hauteur de 1,9 million de dollars. Il convient de mentionner que deux de ces 19 projets ne proviennent pas de l'appel de propositions : l'un en collaboration avec Interpol et l'autre qui consiste en un « laboratoire clandestin ». Tous deux semblent très intéressants. Le Comité Santé, médecine et recherche n'a pas seulement approuvé la portée des projets; il a aussi étudié leur pertinence financière. Ainsi, le Comité a demandé une révision substantielle du budget pour sept des 28 projets approuvés. Cet effort permet d'obtenir un budget de recherche total de 3,2 millions de dollars US.

Elle explique comment le Comité Santé, médecine et recherche a déterminé quels projets seront financés par le budget subventionnaire traditionnel et lesquels le seront par le fonds de recherche spécial. Tous les projets retenus pour financement cette année ont été proposés à l'AMA à partir de l'appel habituel lancé par l'Agence chaque année. Sept des 110 projets reçus, qui correspondent aux priorités du fonds spécial définies plus tôt cette année, ont été sélectionnés. Elle insiste sur le fait que le financement de 12 millions de dollars US additionnels sur trois ans, de 2015 à 2017, est une excellente nouvelle, mais ne doit pas être perçu comme une mine d'or, car elle compense à peine le déclin du budget de recherche de l'AMA des dernières années. Le budget de recherche, qui représentait le quart du budget global de l'AMA, se rétrécit comme peau de chagrin depuis quelques années. Ce fonds spécial nous permet tout de même de modifier notre approche en matière de recherche. L'AMA doit plus que jamais montrer que ses investissements en recherche produisent des résultats tangibles et qu'elle peut trouver des solutions et réaliser des percées concrètes dans la détection du dopage. C'est la meilleure réponse que l'AMA peut opposer aux critiques récurrentes sur le prétendu manque d'efficacité du programme antidopage. Elle doit se montrer proactive quant à l'utilisation du fonds de recherche spécial. Le Comité Santé, médecine et recherche suggère donc qu'il soit dorénavant consacré en premier lieu aux projets retenus dans le cadre de l'appel habituel et correspondant aux sujets prioritaires. Ensuite, élément nouveau, l'AMA compte faire des appels de propositions sur certains sujets clés, c'est-à-dire que le service Science choisira des équipes de recherche, laboratoires et chercheurs à l'échelle mondiale dont l'excellence est reconnue par la communauté scientifique et les contactera en vue d'obtenir des propositions. Elle considère qu'il s'agit d'une façon très efficace de répartir le fonds de recherche spécial tout en répondant aux priorités de l'AMA en matière de recherche et d'innovation. Le premier projet, auquel un million de dollars du fonds de recherche spécial a été attribué, porte sur les transfusions sanguines autologues. Elle est persuadée que les demandes reçues d'ici le 31 janvier seront de la plus haute qualité.

En guise de conclusion, elle présente un très bref aperçu des autres réalisations abordées à la réunion du Comité Santé, médecine et recherche concernant les AUT, les laboratoires, le Passeport biologique de l'athlète (PBA) et le groupe d'experts Dopage génétique. Deux choses méritent d'être mentionnées à propos des AUT : le groupe d'experts travaille avec la Commission médicale du CIO à créer des scénarios potentiels d'examen de demande d'AUT pendant les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques de Rio l'an prochain. C'est là une tâche énorme et très importante. De plus, on a observé en 2015 une hausse de 60 % du nombre d'utilisateurs du système ADAMS pour les demandes d'AUT par rapport à l'année précédente, ce qui est très bon

signe dans le contexte du développement du système ADAMS, mais qui demeure insuffisant pour assurer son efficacité. L'AMA doit maintenir ses efforts de développement.

Le PBA est un outil très apprécié, mais est encore à l'état embryonnaire. Le module stéroïdien a été lancé au début de l'année. Trop peu de FI et d'ONAD l'utilisent pour surveiller les sportifs et pour détecter les indices de dopage. Le microdosage représente tout un défi, et l'AMA doit améliorer le PBA afin de détecter des seuls encore plus faibles. Fruit d'importantes recherches, le PBA a été amélioré depuis son lancement et doit demeurer une priorité de recherche. L'AMA se doit d'introduire de nouveaux groupes de biomarqueurs évolués. Des portions du fonds de recherche spécial sont prévues pour ces développements, ce qui est une bonne nouvelle.

On compte actuellement 34 laboratoires accrédités par l'AMA. Il n'y a pour le moment plus de laboratoires en phase probatoire. Plusieurs visites sur place ont eu lieu, dont quelques-unes visaient le laboratoire de Moscou, une tâche assignée au groupe d'experts Laboratoires par la Commission indépendante. Ces visites ont mené à la suspension de l'accréditation de ce laboratoire. Elle remercie le D^r Verneq et les membres de son équipe, qui accomplissent un travail remarquable sur ces deux fronts. Un nouveau laboratoire situé à Santiago, au Chili, a fait part de son intérêt à soumettre sa candidature au statut de laboratoire accrédité par l'AMA. Ce processus est assez long, car les exigences qualitatives et les normes sont très élevées. Nous en sommes encore aux premières étapes, mais les premiers contacts constituent tout de même une bonne nouvelle, l'Amérique du Sud comptant peu de laboratoires accrédités.

En matière de dopage génétique, la D^r Anna Baoutina d'Australie a réussi une avancée importante vers une nouvelle technique de dépistage efficace, qui constitue le premier test de dépistage du dopage génétique validé par l'AMA. Cette technique, qui sera mise à l'essai dans certains laboratoires de l'AMA, représente une percée considérable, qui pourrait avoir un fort impact à court terme. Elle termine ainsi son compte rendu, ajoutant qu'elle sera heureuse de répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT remercie M^{me} Fourneyron pour son rapport. Y a-t-il des questions?

LE DR BUDGETT félicite M^{me} Fourneyron pour son rapport. Il est particulièrement intéressé par la question de la Liste des interdictions unique, énumérant des substances interdites en tout temps, et des défis qu'elle représente. De toute évidence, une telle liste protégerait plus efficacement les sportifs propres et l'AMA devrait viser sa mise en place en 2017.

M^{ME} FOURNEYRON remercie le D^r Budgett. La barre est très haute, notamment en raison des narcotiques et des corticoïdes. L'objectif demeure cependant la mise en place d'un document destiné aux sportifs propres.

LE PRÉSIDENT remercie M^{me} Fourneyron de s'être donné la peine de joindre le Conseil de fondation.

M^{ME} FOURNEYRON souhaite à tous une bonne fin de réunion.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche.

– 8.2 Science

DÉCISION

Il est pris note du rapport Science.

– 8.3 Médical

LE DR VERNEC note que, puisque les membres ont une copie du rapport dans leurs dossiers, il n'en soulèvera que quelques points. Bien entendu, l'une des principales activités du service Médical consiste à superviser les AUT. Cela souligne que si les AUT ne sont pas entrées dans le système ADAMS, l'AMA n'est pas en mesure d'en assurer la surveillance, et donc de remplir ses importantes fonctions de surveillance à l'échelle mondiale. En dépit d'améliorations à ce titre, il

reste des difficultés à surmonter. Il y a eu une légère hausse (de 30 %) des AUT en 2015 par rapport à l'année précédente. La moitié de cette hausse provient des OAD qui utilisent déjà le système ADAMS, et l'autre moitié, d'organisations qui commencent à entrer de l'information dans le système ADAMS. Les choses vont donc dans la bonne direction. Le service a examiné deux AUT relatives à la testostérone, substance à l'égard de laquelle l'AMA a toujours été très vigilante, et le comité AUT de l'AMA a annulé les AUT ainsi accordées. Ni les sportifs concernés, ni les OAD qui ont initialement accordé les AUT n'ont porté cette décision en appel.

On a demandé une décision en vue de clarifier le degré de preuve requis pour les AUT dans toutes les situations. Il a été convenu de recourir à la prépondérance des probabilités.

Le groupe a consacré beaucoup d'efforts aux Lignes directrices pour l'AUT à l'intention des médecins, soit des informations médicales visant à éclairer les décisions en matière d'AUT qui comptent 18 documents. Des révisions y ont été apportées au cours de l'année, et l'on y a ajouté deux autres documents traitant respectivement de la douleur neuropathique et des conditions cardiovasculaires directement liées à l'utilisation thérapeutique des bêta-bloquants par les sportifs, laquelle a toujours été une question controversée.

Bien que cela ne fasse pas partie de son mandat, le groupe d'experts AUT, à titre de seul groupe de l'AMA constitué de médecins, a travaillé à l'élaboration d'un rapport sur la hCG. Certains de ses membres ont élaboré une annexe aux lignes directrices de l'AMA en matière de rapports et de gestion des résultats pour la hCG urinaire chez les hommes. Il s'agit d'un document axé sur les aspects cliniques servant de guide aux médecins dans les situations où un contrôle antidopage révélerait un taux élevé de hCG chez un sportif. Les médecins pourront ainsi traiter et référer de façon appropriée les sportifs pour lesquels un diagnostic est susceptible de révéler une pathologie maligne grave. Il est très fier de ce travail, qui aidera en particulier les sportifs de petits pays qui recevraient une note de leur OAD leur indiquant qu'ils pourraient avoir une pathologie maligne.

Au nom de l'Europe, M^{ME} ATTARD remercie le D^r Verneq et le service Médical de leur travail sur le SIAUT et les Lignes directrices pour l'AUT à l'intention des médecins, dont elle reconnaît la valeur étant elle-même médecin. L'Europe appuie le SIAUT mis à jour et remercie le service Médical d'y avoir rajouté rapidement la clause sur le degré de preuve.

LE D^R VERNEC remercie la représentante maltaise de son commentaire. L'AMA apprécie toujours de recevoir des commentaires positifs de médecins.

DÉCISION

Il est pris note du rapport médical.

– 8.4 Passeport biologique de l'Athlète

LE D^R VERNEC indique que 49 OAD ont mis en œuvre le module hématologique, y compris pratiquement toutes les FI pour lesquelles la capacité d'endurance est un enjeu important. On dénombre 81 violations des règles antidopage signalées depuis 2010 par huit différentes OAD, en vertu du Passeport biologique de l'athlète et non à partir du ciblage par le PBA, lequel serait probablement à l'origine d'au moins 400 analyses traditionnelles positives de plus. Une des grandes difficultés pour toutes les OAD est le délai d'acheminement des échantillons sanguins du PBA au laboratoire pour analyse; ce délai est actuellement de 36 heures, plus 12 heures pour l'analyse. Un groupe a travaillé pendant environ un an pour améliorer cette situation, et a mis au point une méthode assez innovatrice, l'indice de stabilité sanguine (BSS). Des essais de validation ont déjà eu lieu, et cette méthode fera l'objet dans quelques mois d'une publication dans une revue scientifique reconnue; au cours de l'année prochaine, l'AMA assurera le suivi auprès des OAD et des laboratoires pour faire en sorte que toutes les OAD s'équipent des enregistreurs de températures qui permettront de mettre en œuvre l'indice BSS d'ici janvier 2017. Le délai admissible pourra alors être étiré de 36 heures à une soixantaine d'heures, ce qui diminuera l'urgence liée à l'acheminement des échantillons.

L'AMA en est à la deuxième année du module stéroïdien, et les données d'ADAMS indiquent que le taux de contrôles positifs par SMRI est environ trois fois plus élevé lorsque le contrôle de

confirmation est basé sur le modèle adaptatif. Il manque encore beaucoup d'information, notamment sur l'augmentation des analyses SMRI, étant donné la mise en œuvre récente du module stéroïdien, et l'AMA s'efforcera d'obtenir certaines de ces données l'an prochain. Les résultats SMRI négatifs ne sont pas consignés dans ADAMS, les rapports des UGPBA ne sont pas toujours versés dans ADAMS, et l'information reçue est incomplète quant aux facteurs de confusion et à d'autres détails qui aideraient à analyser les problèmes propres au module stéroïdien. On envisage certaines solutions, qui seront exposées par son groupe dans le document technique pour les stéroïdes anabolisants androgéniques endogènes (TDEAAS) à paraître en janvier 2016, notamment en rapport avec le besoin de verser certaines informations dans ADAMS.

La veille, un document technique a été approuvé en vue d'harmoniser le document technique sur les exigences en matière de gestion des résultats (TDRMR) pour le PBA avec le TDEAAS approuvé en septembre.

Il convient de revenir sur la question du PBA dans ADAMS. Il a déjà parlé de l'utilisation d'ADAMS pour les AUT, mais l'enjeu est semblable, sinon encore plus important, pour le module stéroïdien en particulier. Si les formulaires de contrôle du dopage ne sont pas saisis dans ADAMS, l'échantillon ne pourra être associé à aucun profil longitudinal ni à aucun sportif, et aucun PBA ne sera produit pour le sportif en question; ce résultat viendra donc s'ajouter aux nombreux résultats orphelins de l'AMA. Tout le monde fait des efforts pour améliorer la situation, le groupe sur la conformité aussi, bien qu'il ne s'agisse pas d'un enjeu direct de conformité.

Dans le dossier du Passeport biologique de l'athlète, plusieurs groupes de l'AMA sont à l'œuvre. Il y a notamment un groupe d'experts ad hoc sur le PBA qui, à sa réunion annuelle en mai dernier à Rome, a abordé des enjeux comme le transport des échantillons sanguins, les manières de contrer les stratégies de dopage actuelles, l'analyse des tendances de dopage, les recherches sur les facteurs de confusion et les changements de volume plasmatique, afin de dégager des indications utiles. Sans aller jusqu'à énumérer les réunions, on peut dire que l'année a été extrêmement active. Une réunion très productive avec l'UGPBA nordique à Copenhague a permis de développer la capacité d'analyse des profils.

Le CIO, les FI et l'AMA ont tenu une réunion pour discuter de stratégie; on y a analysé la performance de l'AMA aux Jeux olympiques de Londres afin d'en tirer des enseignements applicables aux Jeux olympiques de Rio.

La réunion des experts sur le PBA s'est tenue récemment au Qatar. L'AMA a organisé un symposium de deux jours réunissant différents groupes, dont des analystes de passeports, des UGPBA ainsi que des cadres et du personnel de laboratoire. De nombreux progrès ont été accomplis, notamment en rapport avec la gestion pratique des passeports et le partage d'information; ce dernier point a d'ailleurs suscité de nombreuses discussions, et à cet égard M. Donzé a justement indiqué que la collaboration des FI et des ONAD était essentielle.

Sans aller dans le détail des facteurs de confusion et des nouvelles techniques d'analyse, on peut souligner la forte teneur scientifique de cette réunion. Il a aussi été question de la manière d'intégrer les renseignements dans un programme de PBA.

Un groupe de juristes était présent, et toute une matinée a été consacrée à débattre des tenants et aboutissants juridiques du PBA – de quoi effrayer parfois les médecins et autres scientifiques présents. Cette réunion a eu pour principal mérite de mettre l'accent non pas sur des exposés magistraux, mais sur un débat franc et ouvert à la controverse, avec des échanges assez vigoureux entre l'AMA et les laboratoires; somme toute, une réunion très fructueuse.

La réunion finale prévue dans environ deux semaines portera sur les facteurs de croissance et l'IGF-1. Un petit groupe d'experts se réunira à Londres à ce sujet.

En conclusion, le PBA, avec en particulier le module hématologique, s'avère très efficace jusqu'à maintenant; non pas comme outil complet, mais comme rouage de la lutte contre le dopage dans le sport. Il ne faut pas perdre de vue que le contrôle analytique, traditionnel ou lié au PBA, reste critique et comprend des rôles importants dans presque chaque enquête menée à

ce jour. Par ailleurs, si importantes que soient les enquêtes, elles doivent s'appuyer sur un savoir scientifique. L'année en cours a été très active, et l'année prochaine devrait l'être tout autant : l'AMA entend continuer à aider les OAD à implanter le PBA, à accroître la surveillance et à améliorer les modules actuels ainsi que certains modules en préparation. Voilà qui conclut son rapport. Il sera heureux de répondre aux questions.

M^{ME} ATTARD indique que l'Europe approuve le TDRMR de 2016, mais elle aimerait aussi demander à l'AMA une évaluation coût-bénéfice; en effet, les nouveaux paramètres du module stéroïdien ont fait tripler le volume d'analyses de confirmation, ce qui est d'autant plus onéreux pour les ONAD. Elle aimerait qu'une analyse puisse déterminer si le jeu en vaut la chandelle financièrement. Par ailleurs, une information plus complète sur le module stéroïdien serait grandement appréciée. Sachant que le nouveau DTASS a été approuvé à la réunion du Comité exécutif de la veille, elle demande à l'AMA une évaluation des coûts liés au DTASS pour les analyses portant sur l'hormone de croissance, étant donné les coûts accrus pour les ONAD.

LE D^R BUDGETT exprime l'appréciation de tous les intervenants dans le dossier des lignes directrices sur l'AUT et dans celui de l'hCG, qualifiant le tout de très utile. Il se demande si l'on prévoit étendre ces pratiques de déclaration et de gestion à d'autres substances interdites ou au PBA lui-même.

LE D^R VERNEC répond à ces questions. Le nombre d'analyses SMRI de confirmation n'a pas augmenté cette année; il a plutôt baissé, mais avec un triplement du taux de confirmation lorsqu'on utilise l'information personnalisée du modèle adaptatif au lieu des valeurs de la population générale, comme c'était le cas avant le formulaire de contrôle du dopage. Cette méthode est donc plus efficace. Cela dit, il est tout à fait d'accord qu'il faut davantage de données et dit espérer produire un rapport plus détaillé sur le module stéroïdien. Il compte travailler l'an prochain, avec ses collègues scientifiques, pour obtenir cette information. Assurément, une évaluation des coûts est un souhait légitime.

L'hormone de croissance n'a pas été abordée en rapport avec le PBA, et le D^r Barroso pourra sans doute répondre à ce commentaire.

Il conclut en indiquant au D^r Budgett que, dans le PBA lui-même, lorsque des experts en hématologie examinent un passeport et qu'ils sont médecins, ils ont le devoir de signaler toute pathologie décelée. Les médecins ont la latitude de ne pas déclarer des conditions mineures comme la bêta-thalassémie, ou sans importance pour le sportif; par contre, si quoi que ce soit est détecté par l'examen du PBA, en particulier le module hématologique, la déclaration est obligatoire et un processus est en place à cette fin.

LE D^R BARROSO indique que, pour la mise en œuvre des méthodes concernant l'hGH, une discussion très active est en cours avec l'équipe Standards et Harmonisation à propos du DTASS et des contrôles de l'hGH. Il faut en effet distinguer l'hGH et les facteurs qui induisent sa libération. Pour l'hGH elle-même, il existe deux méthodes complémentaires, et l'AMA invite les ONAD à ne pas se limiter à une seule, mais à appliquer les deux. Il en va de même pour les facteurs de libération. Il a connaissance que des sportifs ont délaissé l'hGH pour utiliser plutôt ces petits peptides dans l'espoir d'échapper aux contrôles; les laboratoires ont donc déjà créé des méthodes pour détecter ces peptides. Certes, pour certaines ONAD, cela pourrait représenter des coûts accrus, mais c'est dans la nature de la bête que combat l'AMA : les méthodes et les substances utilisées par les tricheurs sont toujours plus nombreuses, et l'AMA doit être prête à les détecter. À propos de ce que le D^r Budgett a dit sur les lignes directrices, en particulier pour l'hCG, il en existe d'autres élaborées selon les exigences spécifiques à certaines substances. Comme le département Science a reçu beaucoup de questions, il annonce que les lignes directrices pour la gestion de l'hCG et de la LH sont en cours de révision, et que certains changements informeront mieux les ONAD sur la gestion de l'hCG et de la LH.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le Passeport biologique de l'Athlète.

9. Affaires juridiques

– 9.1 Rapport sur les affaires juridiques et les enquêtes

M. NIGGLI informe les membres que son rapport se trouve dans leur dossier, et qu'il comprend les changements à la législation canadienne sur la protection des données qui ont pour effet de placer l'AMA sous juridiction fédérale. Il s'agit d'un grand pas en avant, pour lequel il est très reconnaissant envers les autorités canadiennes. Certaines OAD européennes qui en étaient encore incapables pourront donc utiliser ADAMS, car elles y seront désormais autorisées par leurs autorités sur la protection des données.

Le texte d'une nouvelle réglementation européenne sur la protection des données est toujours en discussion; or, un de ses considérants susceptibles de demeurer dans la version finale affirme que la lutte contre le dopage dans le sport répondrait à la notion d'intérêt public. Concrètement, cela signifie qu'une fois la législation en vigueur à l'échelle européenne, chaque État membre de l'UE devra introduire dans sa législation nationale des dispositions selon lesquelles la lutte contre le dopage dans le sport est d'intérêt public; dès lors, les autorités pourront collecter des données dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport. Encore faut-il que les États membres de l'UE s'attellent à ce changement législatif, et il invite les représentants européens présents à faire le suivi auprès de leurs collègues. L'AMA travaillera aussi avec la Commission européenne pour sensibiliser ses États membres; des séances de travail productives ont déjà été tenues, et l'AMA poursuivra le dialogue afin de faire circuler le message. Il est certain que le Conseil de l'Europe pourrait faire de même auprès de ses membres.

LE PRÉSIDENT affirme que M. Niggli a droit à une réponse. L'AMA a eu depuis toujours des difficultés avec la protection des données, surtout en Europe. Il est tout à fait raisonnable de demander aux représentants européens à la réunion s'ils sont disposés à se charger de la démarche demandée, c'est-à-dire (au lieu que la Commission européenne le fasse elle-même, ce qui rendrait les choses bien plus faciles pour toutes les personnes concernées) s'ils sont prêts à inciter tous leurs membres nationaux respectifs à agir. M. Niggli a présenté sa demande très civilement et son intervention mérite réponse.

M. MUYTERS se dit prêt à voir ce qu'il est possible de faire au sein des institutions et dans le cadre de la législation.

M. HUSTING indique que ce point a été soulevé dans bien des réunions formelles et informelles au niveau de l'UE. Il a informé tous les participants, ministres et directeurs sur cette question, et il continue de les tenir au courant.

LE PRÉSIDENT précise que M. Husting s'exprime au nom du ministre du Luxembourg, qui n'a pas pu être présent à la réunion d'aujourd'hui.

M. PENGILLY reconnaît que, du point de vue des sportifs, la question ne semble guère passionnante; elle est pourtant cruciale, et les sportifs ont tout intérêt à ce que la législation ne nuise pas à la lutte contre le dopage dans le sport. Il enjoint donc tous les représentants de gouvernements européens à redoubler d'ardeur dans le travail dont parle le collègue du Luxembourg. Il souhaite aussi poser une question : si les gouvernements ne mettent pas la législation en place à temps, quel serait l'effet sur leur conformité au Code?

M. POUND remercie M. Muyters d'accepter de faire le suivi sur cette question. Il exprime le souhait que celui-ci revienne rendre compte du résultat de ses démarches, et des efforts qu'il aura été capable de susciter. Si certaines résistances sont constatées, peut-être pourrait-il donner des conseils sur la manière de les surmonter. Chose certaine, un retour d'information dans ce dossier serait très utile.

M. MUYTERS suggère que la présidence de l'UE soit mise à contribution. L'idéal serait que la personne qui participe aux réunions de l'AMA parmi le trio de dirigeants fasse rapport sur la situation.

LE PRÉSIDENT indique que cela aurait son utilité. Il remercie M. Muyters.

M. NIGGLI répond à la question de M. Pengilly. Il se dit très optimiste que cela n'advient pas, à en juger par les récents commentaires qu'il a entendus; mais si, au bout du compte, une OAD est incapable de faire son travail faute de pouvoir recueillir des données, il faudra bien parler de non-conformité. Selon lui, on n'en est pas encore là.

Il signale par ailleurs une nouvelle disposition du Code, qui vise à harmoniser la situation des sportifs à la retraite qui souhaitent revenir à la compétition; différentes règles étaient appliquées avant l'entrée en vigueur du nouveau Code. Un système a depuis été mis sur pied pour que les demandes d'exemption de la période de contrôle de six mois soient soumises à l'AMA. L'AMA a ainsi reçu neuf demandes depuis le début de l'année, soit plus que prévu, et a pu constater les différentes excuses ou justifications avancées à l'appui de ces demandes. Les membres peuvent en prendre connaissance. Sur les neuf demandes, l'AMA en a accepté quatre et en a rejeté quatre, soit un assez bon équilibre jusqu'à présent.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les affaires juridiques et les enquêtes.

– **9.2 Modifications aux statuts de l'AMA**

M. NIGGLI informe les membres que les modifications proposées aux statuts font suite à la discussion antérieure autour de la table sur les conséquences d'une non-conformité; elles sont le résultat direct de cette discussion et, évidemment, ne concernent que l'AMA, et seulement dans la mesure où elle peut les appliquer. Le libellé proposé modifie un article qui traite déjà des conséquences pour les pays qui ne ratifient pas la Convention de l'UNESCO ou qui ne versent pas leurs contributions à l'AMA, auquel on ajouterait les conséquences pour les pays déclarés non conformes. L'Europe a proposé la veille une légère modification du libellé initial qui se trouve dans le dossier des membres, à savoir que les conséquences d'une non-conformité prendraient effet le lendemain de la déclaration de non-conformité et ne seraient pas reportées au 1^{er} janvier suivant. Les membres ont sous la main la recommandation du Comité exécutif de l'AMA et le texte de la proposition. Comme il s'agit sans doute de adopter, M. Niggli désire faire part aux membres de deux remarques précédentes tout à fait sensées. D'abord, la deuxième ligne indique que la Convention internationale de l'UNESCO est « contre » le dopage dans le sport, et non « sur » le dopage dans le sport (la modification a donc à voir avec le mot « contre »). La seconde suggestion porte sur la dernière phrase, qui se termine par « d'un pays qui n'a pas payé sa contribution », à laquelle on propose d'ajouter « ou qui a été déclaré non conforme » afin de la rendre parfaitement claire. Il demande aux membres d'accepter le texte ainsi modifié et de l'inclure dans les statuts de l'AMA.

M. THILL dit vouloir confirmer ce qui a été clarifié la veille, à savoir si les termes « tout membre du Conseil de fondation ou du Comité exécutif représentant un pays » signifient tout membre du Conseil ou du Comité représentant un gouvernement de ce pays, afin de s'assurer que les conséquences ne sont pas liées à la nationalité de la personne, mais bien à sa fonction au sein du Conseil ou du Comité.

M. POUND note une erreur typographique à la fin de ce paragraphe dans la version anglaise des statuts (« due » devant se lire « dues »).

LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un d'autre veut prendre la parole. Il explique que la proposition soumise aux membres vise à modifier les statuts de l'Agence et que la modification européenne a pour effet de rendre la disposition un peu plus rigoureuse qu'auparavant. Il demande aux membres s'ils acceptent de modifier les statuts comme l'indique le document devant eux.

M. NIGGLI confirme que l'interprétation de M. Thill est exacte.

M. POUND ajoute que son ministre a remarqué la même erreur typographique du mot « due » en milieu de paragraphe et qu'elle doit être corrigée dans la version anglaise.

LE PRÉSIDENT explique que « due » est une graphie tout à fait nord-américaine, mais qu'il comprend.

DÉCISION

Les modifications aux statuts de l'AMA sont approuvées.

10. Code mondial antidopage

– 10.1 Conformité

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres qu'une des recommandations de la Commission indépendante visait le développement des efforts de l'AMA en matière de conformité, et se dit d'avis que l'AMA progresse bien, avec un groupe de travail indépendant de grande qualité et très efficace.

10.1.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité

M. BOUCHARD remercie les membres de lui donner l'occasion de présenter les travaux de son comité, en particulier depuis la réunion précédente du Conseil de fondation en mai 2015. Le Comité de révision de la conformité, qui a continué de soutenir le groupe de travail de l'AMA dans la mise en œuvre du programme de surveillance de la conformité, s'est réuni le 4 septembre et le 26 octobre et a tenu deux téléconférences, la dernière ayant eu lieu le jeudi 12 novembre.

Au cours des réunions qu'il a mentionnées, le Comité a été informé par le personnel de l'AMA et a pu constater les progrès réalisés par l'AMA dans la mise en œuvre des différents volets du programme, à commencer par le questionnaire d'évaluation de conformité au Code, le processus d'accréditation ISO et le programme de partenariat des FI. Le Comité a établi une procédure afin d'assurer la transparence et la clarté des cas liés à la non-conformité; il a discuté des cas de signataires dont les règles n'étaient toujours pas conformes au Code mondial antidopage 2015, et d'autres qui avaient recours aux services de laboratoires non accrédités pour effectuer des analyses. Le Comité a aussi discuté, notamment ce matin, des conséquences des déclarations de non-conformité et des sanctions qui pourraient être imposées. Son rapport couvrira tous ces sujets et donnera aux membres un aperçu des points de vue et des recommandations émanant du Comité de révision de la conformité. Il traitera également des discussions qu'a tenues le Comité le 12 novembre relativement aux recommandations sur la non-conformité formulées par la Commission indépendante dans son rapport publié le lundi 9 novembre.

Il s'excuse à l'avance de la longueur de son rapport, ajoutant que le sujet nécessite un exposé détaillé.

Au cours des prochains mois, l'AMA compte envoyer aux signataires un questionnaire leur permettant d'évaluer leur degré de conformité au Code mondial antidopage 2015. Le programme de conformité ne reposera pas uniquement sur une auto-évaluation, mais celle-ci constituera un bon point de départ et c'est pourquoi le projet est si important. Les membres du Comité de révision de la conformité estiment que le personnel de l'AMA a fait un excellent travail avec le questionnaire et a continué à explorer des moyens de l'améliorer. Toutes les recommandations formulées par le Comité ont été mises en œuvre et, lors de la dernière réunion le 26 octobre, les membres ont souligné l'amélioration remarquable enregistrée pendant l'été. Les membres ont aussi été informés que le questionnaire continuera de faire l'objet de tests au cours des prochaines semaines (c'est à cela que faisait allusion M. Niggli), et qu'il sera évalué par un spécialiste afin qu'il soit aussi facile que possible à utiliser pour les signataires. Le Comité estime que le défi pour l'AMA demeure de trouver le bon équilibre entre la nécessité de poser les bonnes questions et celle de ne pas rendre le processus trop lourd pour les signataires, en particulier ceux dont les capacités administratives sont limitées. Cet équilibre est difficile à réaliser, mais en tant que président du Comité de révision de la conformité, il assure les membres que tout sera fait pour que le processus soit le plus simple possible.

Compte tenu de l'information présentée lors de la réunion du 26 octobre, le Comité de révision de la conformité est persuadé que le programme d'accréditation ISO pourra être mené à

terme avant le milieu de 2016. Le Comité a été informé que, sous réserve d'un accord final, une entreprise spécialisée dans le domaine de l'accréditation, la British Standards Institution, a été désignée comme organisme de certification pour les trois prochaines années. L'AMA a bien cerné les principaux jalons jusqu'au milieu de 2016 afin de faciliter l'évaluation des progrès de la mise en œuvre de l'initiative. Le Comité continuera de suivre le dossier au cours de ses prochaines réunions.

Dans le cadre du projet de partenariat pour la qualité, le Comité de révision de la conformité a été informé le 26 octobre d'une initiative entreprise par l'AMA pour joindre et mobiliser un certain nombre de FI en vue d'un exercice de surveillance de conformité au Code. L'objectif est d'assurer que toutes les parties seront prêtes pour le lancement dans la deuxième moitié de 2016 de cette initiative, qui vise essentiellement à aider les organisations à améliorer leurs pratiques actuelles et à en développer de nouvelles visant l'entière conformité au Code 2015 et aux standards internationaux. Cet effort de collaboration a été fort bien reçu par le Comité de révision de la conformité. À ce jour, des projets de partenariat pour la qualité ont été lancés avec l'IBU, la FIS, la Fédération internationale de natation (FINA), la Fédération internationale de judo et d'autres FI. L'expérience semble prometteuse à la lumière du projet réalisé avec l'IBU.

La deuxième partie de son rapport portera sur les signataires dont les règles ne sont pas encore conformes au Code mondial antidopage 2015, de même que sur ceux qui ont recours aux services de laboratoires non accrédités. Ces deux thèmes très importants ont fait l'objet d'une recommandation par le Comité. Au fil de son exposé, il se reportera aux documents 10.1.2 et 10.1.3.

M. Bouchard mentionne tout d'abord qu'à la réunion précédente du Conseil de fondation en mai 2015, on dénombrait 43 signataires dont les règles n'étaient pas jugées conformes au Code. Le Conseil de fondation a alors approuvé la recommandation formulée par le Comité de révision de la conformité de déclarer non conformes six signataires avec effet immédiat. Un autre groupe de signataires s'est vu accorder un délai de conformité supplémentaire. Six mois plus tard, on compte neuf signataires de huit pays (la Belgique a deux ONAD) dont les règles ne sont pas conformes au Code. C'est une diminution très encourageante par rapport aux chiffres de mai 2015, mais il reste encore du travail à faire. Le Comité est convaincu que, plus de deux ans après l'adoption du Code, le temps est venu pour l'AMA de se montrer plus exigeante envers les signataires. Pour atteindre l'objectif visé et faciliter l'évaluation de la conformité, le Comité a établi une procédure destinée à accroître la transparence et la clarté des cas de non-conformité. C'est à cela que faisait allusion M. Niggli. Tout en indiquant que les membres pourront prendre connaissance des détails dans le document 10.1.2, il dit qu'il trouve encourageant le dialogue entre l'AMA et les signataires concernés. L'AMA peut ainsi aider les signataires en recommandant des mesures correctives et en autorisant un allongement des échéanciers pour permettre plus de flexibilité. Toutefois, si les problèmes de non-conformité persistent, deux types de recommandations devront être faites au Conseil de fondation : la première sur la non-conformité avec effet immédiat, et la seconde sur l'inscription des signataires sur une liste de surveillance avec un délai de quatre mois pour corriger la situation. Si le problème n'est pas réglé à l'expiration du délai, la non-conformité devient automatique. Les membres auront remarqué que la principale différence entre les deux groupes concerne l'échéancier. Les signataires qui n'ont ni résolu les problèmes ni présenté un échéancier tombent dans la première catégorie et doivent être déclarés non conformes avec effet immédiat. Par ailleurs, les signataires inscrits sur la liste de surveillance ont présenté un échéancier et ont de bonnes chances de le respecter, soit parce que les règles sont presque en phase avec le Code, soit parce que les autorités pertinentes ont pris l'engagement formel d'apporter des modifications et de les faire adopter. Pour dire les choses simplement, le Comité de révision de la conformité est d'avis que plus de deux ans après l'approbation du Code mondial antidopage 2015, la conformité au Code des règles des signataires est une exigence qui va de soi; ceux qui n'y répondent toujours pas devraient être déclarés non conformes. Quant aux signataires qui sont sur le point d'avoir des règles conformes, le Comité estime qu'on doit leur accorder quatre mois supplémentaires, et les déclarer automatiquement non conformes en cas d'échec; autrement dit, s'ils veulent éviter la non-conformité, la balle est dans leur camp. La déclaration de non-conformité prend effet immédiatement pour les signataires

qui n'ont pas de véritable échéancier. L'AMA continuera néanmoins de travailler avec eux pour les aider à résoudre leurs problèmes.

Le Comité pense que d'autres signataires doivent être déclarés non conformes, mais pour une raison différente : le recours aux services d'analyse de laboratoires non accrédités. Lors de la réunion du 4 septembre, les membres du Comité ont été informés par l'AMA que huit pays étaient dans cette situation. Comme on le sait, le recours aux services de laboratoires accrédités est un volet très important du Code mondial antidopage 2015 pour assurer la transparence et la fiabilité de la lutte contre le dopage dans le sport. L'AMA a écrit à ces huit pays pour leur demander de cesser cette pratique immédiatement et pour les informer de la possibilité d'une recommandation de non-conformité au Conseil de fondation. Lors de la réunion du 26 octobre, le Comité de révision de la conformité a pris connaissance de l'information à jour fournie par l'AMA, à savoir que cinq des huit pays en question avaient confirmé avoir mis fin à cette pratique. Les trois autres signataires ne l'avaient pas fait, et le Comité de révision de la conformité a alors recommandé au Comité exécutif que ces derniers (ainsi que ceux de la liste de l'annexe 1 du document 10.1.3) soient déclarés non conformes avec effet immédiat. La liste en question comprend les signataires suivants. La commission antidopage de l'Andorre n'a pas fourni le texte de ses futures règles, ni d'échéancier, malgré plusieurs rappels. L'Andorre a envoyé une lettre à l'AMA indiquant qu'aucune mesure ne serait prise avant le 4 novembre, date limite à laquelle les organisations doivent communiquer avec l'AMA. Quant au comité antidopage israélien, il n'a fourni aucun échéancier concernant la rédaction et l'adoption de règles, et l'ébauche de règles applicables à son ONAD n'est toujours pas conforme au Code. Les règles de ces deux signataires ne sont donc pas conformes au Code mondial antidopage 2015. Figurent également sur la liste l'Argentine et la Bolivie (le CNO bolivien agissant à titre d'ONAD) ainsi que l'Ukraine. L'Argentine et la Bolivie n'ont pas répondu à la lettre de l'AMA. Quant à l'Ukraine, l'ONAD a répondu qu'un changement législatif était nécessaire, mais sans préciser d'échéancier. Ces signataires ont recours aux services de laboratoires non accrédités.

Le Comité de révision de la conformité recommande au Conseil de fondation de déclarer les pays énumérés à l'annexe 2 du document 10.1.3 automatiquement non conformes le 18 mars 2016, si les problèmes mentionnés n'ont pas été réglés à cette date. En ce qui a trait à la Belgique, le premier pays de la liste, l'AMA attend un décret d'exécution et a reçu l'assurance que ce décret sera soumis d'ici la fin de 2015. Quant à la Communauté germanophone de Belgique, l'AMA attend qu'un décret d'exécution soit soumis. Le gouvernement du Brésil, qui doit modifier son code sportif, s'est engagé à modifier la législation connexe dans la première moitié de 2016. La France a adopté une ordonnance, et indiqué qu'elle adoptera le décret gouvernemental avant janvier 2016. La Grèce a préparé un décret gouvernemental et une nouvelle loi conformes au Code, et l'AMA a reçu l'assurance qu'ils seraient officiellement adoptés d'ici la fin de novembre 2015. Au Mexique, deux lois sont nécessaires, et c'est le cas aussi pour l'Espagne.

Il souhaite parler brièvement de la question des sanctions à l'endroit des signataires jugés non conformes. Le Comité de révision de la conformité a soumis une recommandation sur les statuts de l'AMA, et de longues discussions ont eu lieu sur les sanctions que l'AMA pourrait adopter. Le Comité juge essentiel d'imposer des sanctions aux signataires déclarés non conformes, car il en va de l'efficacité du programme de surveillance de la conformité. À quoi bon déclarer un signataire non conforme s'il n'encourt pas de conséquences? C'est pourquoi le Comité a recommandé au Conseil de fondation de l'AMA d'accepter le changement proposé aux statuts de l'AMA, présenté à l'annexe 9.2, ce que le Conseil de fondation a fait ce matin. Même si elle n'a qu'une portée limitée, une mise en œuvre rigoureuse des sanctions aura valeur d'exemple pour d'autres organisations. Combinées à une annonce publique – selon l'article 23.5.5 du Code – de la liste des signataires déclarés non conformes ou mis sur la liste de surveillance, les sanctions devraient faire pression sur les signataires non conformes. Cela dit, il faudrait aller plus loin. Le Code 2015 prévoit des conséquences en cas de déclaration de non-conformité à mettre en œuvre par diverses organisations. Plusieurs organisations ont déjà indiqué des sanctions qui pourraient être imposées aux signataires non conformes, et ont la possibilité d'en mettre d'autres en application. Le Comité de révision de la conformité croit que le programme de surveillance de la conformité deviendra beaucoup plus efficace si, en cas de non-conformité, les conséquences

prévues par le Code 2015 et les sanctions imposées directement en vertu des règles des partenaires sont mises en application par les organisations concernées. Le Comité encourage fortement ces organisations à agir en cas de non-conformité.

M. Bouchard en vient à la recommandation de la Commission indépendante de déclarer RUSADA non conforme. Le Comité de révision de la conformité a pris acte du rapport et de la recommandation concernant RUSADA, puis a suivi le processus normal pour formuler une recommandation au Conseil de fondation. Ainsi, le 9 novembre, il a fait parvenir une lettre au directeur de RUSADA, M. Ramil Khabriev, pour l'informer qu'il comptait faire une recommandation au Conseil de fondation lors de sa prochaine réunion. Cette lettre invitait RUSADA à soumettre des éclaircissements ou à déposer des documents avant que la recommandation soit formulée. RUSADA a répondu le 11 novembre et fourni de nombreux documents, geste apprécié par le Comité. Les documents ont été étudiés attentivement par les membres du Comité; ceux-ci ont ensuite discuté du dossier de la non-conformité le 12 novembre par téléconférence. De l'avis du Comité, il ne s'agissait pas de déterminer si la loi et les règles russes étaient conformes au Code mondial antidopage, mais plutôt d'évaluer la mise en application de ces règles. À partir des éléments probants recueillis, la Commission a en effet relevé plusieurs violations importantes du Code et des standards internationaux dans l'application des règles de RUSADA. Dans la documentation qu'elle a remise au Comité, RUSADA a reconnu l'existence de certaines violations alléguées et s'est dite vivement préoccupée à leur égard. Elle a également indiqué qu'elle était entièrement disposée à collaborer avec l'AMA pour que des améliorations soient apportées. Il est important de noter qu'à ce jour, le Comité de révision de la conformité a essentiellement évalué la conformité des signataires aux exigences de base des règles et de la législation. Mise à part l'utilisation par des ONAD des services de laboratoires non accrédités, le Comité n'a pas encore évalué la façon dont les signataires mettent en application leurs règles et leur législation. Le Comité vient à peine d'entreprendre ses travaux et cette tâche, qui fait de toute évidence partie de son mandat, fera l'objet d'un suivi croissant. Le programme de surveillance de la conformité vise à dépister les signataires qui ne respectent pas le Code en n'adoptant pas les règles et la législation appropriées ou en ne les mettant pas en œuvre de manière adéquate. Dans le cas de RUSADA, la Commission indépendante a relevé des problèmes qui ont été reconnus par le Comité. En outre, le Comité a noté le fait que RUSADA ne lui a pas donné l'assurance que les violations alléguées étaient inexistantes ou, le cas échéant, avaient été corrigées. Le Comité a noté également que la situation décrite par la Commission indépendante pouvait s'appliquer à d'autres disciplines sportives en Russie. Il a pris acte de la volonté de RUSADA de collaborer avec l'AMA pour résoudre les problèmes et a encouragé toutes les parties à se mettre au travail sans attendre. Entre-temps, le Comité a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil de fondation que RUSADA soit déclarée non conforme avec effet immédiat. Comme tous les autres signataires déclarés non conformes, RUSADA aura la possibilité de rétablir sa conformité une fois qu'elle aura corrigé la situation.

Ainsi se termine son rapport. M. Bouchard se dit prêt à répondre aux questions et à prendre note des observations des membres.

LE PRÉSIDENT considère que l'exposé a été clair, tout comme les documents à l'appui, et que la décision sera prise par les membres cet après-midi. Y a-t-il des questions pour le président du Comité de révision de la conformité?

M^{ME} COVENTRY demande s'il existe des critères précis pour juger de la non-conformité des entités et s'il est question de rendre publics ces critères, en particulier à propos de RUSADA.

M. PENGILLY revient sur l'importance de sanctions efficaces dans l'exposé de M. Bouchard. Il rappelle que la Commission des sportifs souhaite que tous les partenaires qui ont la capacité d'instaurer des sanctions pour les cas de non-conformité agissent dans ce sens, et présente quelques options.

Pour les sportifs des pays déclarés non conformes par le Conseil de fondation, il craint un vide réglementaire quant à leurs déplacements et à leurs contrôles; il sait que le sujet préoccupe les autres sportifs. Il demande donc à l'AMA de confirmer qu'un plan est prévu pour faire face à ce problème.

LE D^R BUDGETT se dit évidemment favorable à la déclaration de non-conformité (immédiate ou au moyen de la liste de surveillance), mais indique qu'on demande par ailleurs de définir très clairement les mesures à prendre par les pays sur la liste de surveillance afin d'éviter une déclaration de non-conformité le 18 mars prochain.

Le Comité de révision de la conformité a fait état du travail de la Commission indépendante. Il s'interroge sur la façon dont s'articulent les efforts de ces deux entités : y a-t-il des complémentarités, des chevauchements, des possibilités d'intégration?

M^{ME} VANCE signale qu'elle n'a rien lu qui porte spécifiquement sur la communauté paralympique dans le rapport de la Commission indépendante, et elle aimerait bien obtenir des détails sur l'enquête initiale et sur la question de la conformité afin que la communauté paralympique ne soit pas oubliée. Différents organismes sont parfois en cause, et il serait utile d'éclaircir lesquels se chevauchent et lesquels agissent de façon distincte. Certaines précisions sont nécessaires en matière de non-conformité pour les sportifs paralympiques.

M. BOUCHARD se reporte aux critères et réitère que le Comité de révision de la conformité s'est concentré jusqu'à présent sur les règles et la législation, laissant de côté leur mise en œuvre concrète pour la plupart des signataires. Un des critères est celui de la conformité des règles ou de la législation aux exigences du Code; lorsque ces exigences ne sont pas respectées (selon l'évaluation du personnel de l'AMA), on explique aux signataires comment et pourquoi. Il souligne que le rôle de l'AMA à cet égard en est un de facilitateur, et vise à aider les pays ou les signataires à harmoniser leurs règles avec le Code. Il y a eu beaucoup d'échanges entre signataires.

Pour ceux qui se demandent si les signataires que le Comité recommande de déclarer non conformes avec effet immédiat savent ce qui motive cette recommandation, la réponse est oui : ils savent ce qu'ils doivent faire pour être jugés conformes. Il en est de même pour l'autre groupe de pays; chacun sait pourquoi le Comité recommande de le déclarer non conforme, à la suite d'échanges d'information. C'est pourquoi il est confiant quant au deuxième groupe : il y a engagement et échéancier. L'AMA donne à ces pays un délai de quatre mois, après quoi ils deviendront non conformes.

Quant au lien entre le travail du Comité de révision de la conformité et celui de la Commission indépendante, les deux entités sont selon lui complémentaires. Le Comité s'intéresse à la législation et aux règles, et non à leur mise en œuvre; plus tard, il pourra se détacher des questions de législation, de politiques et de règles pour se consacrer à divers aspects pratiques.

Quant aux règles et aux sportifs paralympiques, il réitère ce qu'il vient de dire. Le Comité de révision de la conformité n'a pas accordé une attention particulière aux sportifs paralympiques, mais a concentré son attention sur la législation et les règles, considérant qu'elles touchent la totalité des sportifs. Certaines nuances devront être faites dans la pratique, en temps et lieu.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond à M. Pengilly à propos des sportifs qui s'entraînent ou résident dans des pays dont l'ONAD a été déclarée non conforme. La direction de l'AMA a mis au point une stratégie pour que les sportifs d'élite qui font partie de groupes cibles soumis à des contrôles au niveau international ou national puissent être contrôlés malgré cette non-conformité. L'AMA travaillera avec les FI afin qu'elles effectuent des contrôles dans les pays sur les sportifs qui font partie de leurs groupes, et demandera à d'autres ONAD de contrôler ces sportifs lors de leurs déplacements; au besoin, des agences de contrôle indépendantes privées seront mandatées. Ces interventions ne seront pas aux frais de l'AMA, mais seront à la charge du pays déclaré non conforme. L'AMA compte implanter cette stratégie dans les prochains jours.

LE PRÉSIDENT a pris note du conflit d'intérêts déclaré par M. Kolobkov ce matin, et il lui sait gré de ne pas participer aux discussions. Les membres ont devant eux une recommandation du Comité de révision de la conformité, préparée il y a quelques mois et étayée par de solides recherches, visant à déclarer non conformes les ONAD de trois pays (l'Andorre, Israël et la Russie) ainsi que les ONAD de l'Argentine, de la Bolivie et de l'Ukraine pour l'utilisation de laboratoires non accrédités, et à déclarer provisoirement non conformes jusqu'au 18 mars 2016

deux ONAD en Belgique ainsi que les ONAD du Brésil, de la France, de l'Espagne, de la Grèce et du Mexique. Les membres appuient-ils cette recommandation du Comité?

Il remercie M. Bouchard pour son excellent travail, lequel n'est pas pour autant terminé puisque les efforts visant à rendre ces entités conformes se poursuivront et qu'il reste encore de sérieux problèmes à résoudre. Il remercie le Conseil de fondation de sa décision, qui marque un moment très important.

DÉCISIONS

1. Il est pris note du rapport du président du Comité de révision de la conformité.
2. La recommandation du Comité de révision de la conformité concernant la non-conformité est approuvée à l'unanimité.

10.1.2 Mise à jour sur la conformité

M. NIGGLI indique aux membres qu'ils trouveront dans leur dossier une annexe décrivant le processus mis en place pour l'atteinte de la conformité et les diverses mesures adoptées, afin que tout le monde soit au courant de la situation actuelle et des résultats éventuels. Cette description fait partie des démarches en vue de l'accréditation ISO, laquelle exige un processus et des mesures correctives bien définis.

Il souligne que, contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier remis aux membres, l'AMA ne leur présentera pas une version provisoire du questionnaire, qui constitue un des outils de surveillance de la conformité. Le questionnaire sera envoyé à toutes les OAD en temps utile, mais le Comité de révision de la conformité a invité la direction à effectuer quelques projets pilotes avec le questionnaire avant d'aller de l'avant à plus grande échelle.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la conformité.

10.1.3 Non-conformité

Cette question est abordée au point 10.1.1.

11. Communications

M^{ME} MACLEAN informe les membres qu'elle ne présentera pas en détail son rapport d'activité, car tout le monde a eu l'occasion de le lire. Elle s'est jointe à l'AMA comme directrice des communications il y a un an à peine, la semaine même de la diffusion du documentaire de la chaîne ARD. L'année a été tumultueuse, mais elle a appris énormément. Tout juste avant son arrivée, des experts-conseils externes avaient effectué un audit pour évaluer la mesure dans laquelle les communications soutenaient les priorités de l'AMA. L'une des principales conclusions de l'audit était que l'AMA devait se donner une voix plus forte et plus convaincante afin de protéger les sportifs propres et devenir le principal porte-parole de la lutte contre le dopage dans le sport, jouissant d'un auditoire et d'un respect d'envergure internationale.

Bien que l'AMA soit avant tout un organisme de réglementation, elle a tout intérêt à faire valoir ses activités de grande valeur dans les domaines de la science, de la recherche, des enquêtes antidopage et autres. M^{me} MacLean a pris le temps nécessaire pour se familiariser avec son travail avant d'entreprendre la préparation d'une stratégie de communication il y a quelques mois. Sa présentation est le résultat de cet exercice. Elle a fait une présentation plus longue la veille devant le Comité exécutif; sa présentation d'aujourd'hui sera plus courte.

Elle a d'abord voulu situer l'AMA, préciser ses objectifs, déterminer les moyens de les atteindre et définir les critères d'évaluation de sa réussite. Fondée en 1999, l'AMA est une organisation mondiale relativement jeune qui incarnait au départ l'optimisme, l'émotion et la volonté de lutter contre le dopage. Le slogan, Franc Jeu, témoigne du plaisir du sport et du fait de

compétitionner selon les règles, sans recourir à des stimulants. Depuis, le Mouvement sportif a changé à bien des points de vue. L'AMA entend actuellement faire équipe avec ses partenaires et continuer d'assurer le rayonnement et de fournir les ressources nécessaires pour protéger les sportifs propres.

M^{me} MacLean rappelle où en étaient les choses lors de son arrivée il y a presque un an : l'Agenda 2020 venait d'entrer en vigueur, M. Reedie était à la barre de l'AMA depuis un peu plus d'un an, le plan stratégique venait d'être ratifié, le documentaire de la chaîne ARD venait d'être diffusé et le nouveau Code devait entrer en vigueur quelques semaines plus tard. Depuis, les pressions extérieures sur l'AMA se sont multipliées, notamment la lassitude face à la tricherie, les mesures d'austérité des gouvernements, une très grande attention médiatique, des contraintes budgétaires, des pressions sur le budget de l'AMA et une désillusion générale quant à l'intégrité dans le sport, les sportifs se sentant de plus en plus vulnérables devant l'évolution de la situation. Elle croit que ces pressions peuvent nuire à la notoriété de l'AMA et à sa réputation.

Avec le recul, elle peut dire que la marque de l'AMA correspond à ce qu'elle dit sur elle-même et à sa façon d'agir, en somme aux attentes qu'elle crée, tandis que sa réputation est liée aux perceptions extérieures. Aux fins de cette stratégie, on a déterminé que la marque et la réputation répondaient à un même objectif : protéger les sportifs propres. L'AMA souhaite que l'on attende d'elle qu'elle protège les sportifs propres et que ce soit l'image qu'on a d'elle. Lorsqu'un objectif est associé à une marque, tout devient possible. Les communications s'articulent autour de la marque et les partenaires s'en font les ambassadeurs; les employés en sont l'incarnation, et c'est pourquoi il importe de les consulter. Les employés doivent adopter une orientation commune, et pour elle le mot « employés » englobe ici tous les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation, tous ceux et celles qui sont associés à la marque de l'AMA ou qui la représentent. La marque doit alléger les pressions évoquées dans les diapositives précédentes. L'AMA doit s'imposer dans l'esprit de ses partenaires comme une organisation qui contribue à l'amélioration de la société en protégeant les sportifs propres.

L'AMA communique avec ses partenaires par des canaux directs et indirects; elle travaille principalement à rejoindre les sportifs par l'entremise des ONAD et des FI. Elle dispose de moyens directs pour rejoindre les sportifs par ses activités de rayonnement, les médias sociaux et d'autres canaux semblables.

L'objectif est de revitaliser la marque selon un modèle interorganisationnel, axé sur un but qui peut la faire progresser et qui peut trouver un écho chez des partenaires très variés, autant chez les participants ici présents que chez les jeunes sportifs dans le monde entier; il consiste aussi à informer les employés de l'AMA et à en faire des ambassadeurs, à renforcer les partenariats sportifs et gouvernementaux dans le cadre de cette initiative, et enfin à éduquer, mobiliser et protéger les sportifs propres. L'AMA pourra ainsi déjouer les menaces qui pèsent sur la confiance dans le sport propre, et la marque bénéficiera de tous les éléments qui ont servi à son positionnement.

Selon M^{me} MacLean, l'AMA doit évoluer, dans l'esprit de ses partenaires, de l'image d'un organisme de réglementation antidopage et d'un partenaire efficace à celle du véritable leader du mouvement du sport propre.

La revitalisation de la marque se fera en quatre phases. La première porte sur la recherche et le positionnement; elle prévoit l'expansion des recherches existantes de l'AMA, y compris avec ses partenaires, un audit portant sur les commentaires relatifs à l'AMA et la révision des aspects fondamentaux de la marque (vision, mission, valeurs et personnalité), dans le but d'exprimer clairement et simplement le nouveau positionnement de l'AMA.

Au cours de la deuxième phase, les résultats de recherche seront transposés dans la réalité, en considérant l'ensemble des différents canaux.

La troisième phase, après les Jeux olympiques, portera sur le dialogue de l'AMA avec ses partenaires. Une stratégie de lancement y sera associée.

La quatrième phase, enfin, prévoit l'élaboration d'une stratégie d'évaluation continue.

Du point de vue de la communication, elle voit pour son département quatre objectifs à l'appui de la stratégie organisationnelle : renforcer la sensibilisation et la confiance à l'égard des activités antidopage de l'AMA, être à l'avant-plan de la collaboration avec les partenaires de la lutte contre le dopage, faciliter la conformité par des communications ciblées (en rapport avec le Code et les standards internationaux), et viser la cohérence de l'ensemble des activités de l'AMA afin que tous puissent y reconnaître l'identité de la marque.

Elle indique les différents canaux que son département entend utiliser, selon une approche intégrée, de manière que les membres puissent voir les secteurs qui relèvent de son mandat. Elle a présenté la veille au Comité exécutif un plan de travail en rapport avec chacun des canaux mentionnés. À chacun d'eux sont associés une stratégie et des mesures visant à assurer que le département obtienne les résultats attendus.

Ainsi se termine sa présentation. Elle sera heureuse de répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT signale que, la veille, le Comité exécutif a vu la présentation intégrale de M^{me} MacLean; il a convenu avec celle-ci qu'elle transmettra sa présentation aux membres afin qu'ils puissent en prendre entièrement connaissance.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les Communications.

12. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

M. NIGGLI informe les membres sur les progrès dans le développement du nouveau système ADAMS. Les choses vont bon train, sous le regard attentif de l'AMA. Comme pour tout projet informatique, il convient de se montrer prudent quant à l'échéancier. Toutefois, les choses se déroulent bien jusqu'à présent; la date de mise en œuvre fera l'objet de discussions quand elle sera suffisamment proche, de manière à choisir le bon moment pour les sportifs.

Son deuxième commentaire porte sur la recommandation faite ce matin par la Commission indépendante. Il en cite une partie, selon laquelle la lutte contre le dopage dans le sport serait sans doute plus facile si l'utilisation d'ADAMS était obligatoire. Le Conseil de fondation a ensuite entendu le rapport de la Commission des sportifs présenté par M^{me} Scott, qui juge important que tout le monde puisse utiliser ADAMS. Le Conseil a ensuite entendu le D^r Vernec, qui a indiqué ne pas obtenir la totalité des AUT, des formulaires de contrôle du dopage et des résultats pour le PBA. Force est donc de constater un décalage préoccupant entre ce qui serait reconnu unanimement comme bon pour la lutte contre le dopage et la réalité. Dans le Code, l'AMA stipule que les organisations doivent utiliser ADAMS, ou encore un système équivalent. Dans la réalité, ce serait beaucoup plus simple si tout le monde utilisait ADAMS, au moins pour les formulaires de contrôle du dopage, les résultats et les AUT. Une passerelle de conversion serait une solution possible, mais ce serait plus coûteux, plus difficile techniquement et il faudrait la mettre à jour régulièrement en fonction de l'évolution du système; et il se demande si c'est vraiment la meilleure voie d'avenir, en particulier à un moment où les ressources sont rares et où l'AMA doit s'en tenir à certaines priorités. Les membres peuvent constater l'écart entre la réalité et les désirs de ceux qui veulent améliorer l'efficacité du système; d'ailleurs, à ce jour, rares sont les organisations qui n'utilisent pas ADAMS.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

13. Relations avec les ONAD/ORAD

M. KOEHLER présente brièvement certains faits saillants non couverts par son rapport et souligne quelques points présents dans celui-ci. Il est heureux d'annoncer que plus tôt ce mois-ci, une nouvelle ORAD a été créée en Amérique du Sud pour chapeauter la Bolivie, le Paraguay, l'Équateur et le Pérou; on a donc désormais 16 ORAD qui couvrent 127 pays. L'AMA a commencé à travailler avec ces pays pour le développement de leurs programmes et continuera de le faire.

Il souligne également le soutien reçu par l'AMA en rapport avec les ORAD. Une fois encore, le gouvernement du Japon a offert aux ORAD d'Asie un financement supplémentaire, et celui de l'Australie a continué d'aider l'ORAD de l'Océanie en finançant des initiatives en matière de personnel et d'éducation. M. Ricci Bitti a déjà mentionné l'aide financière de la Solidarité Olympique. Plus tôt cette année, le président s'est entendu avec celle-ci pour au sujet d'une subvention de 200 000 \$ pour l'éducation dans tous les pays membres des ORAD, un geste qui arrive à point avant la tenue prochaine des Jeux olympiques de Rio. Tous les projets ont été approuvés et sont en cours dans chacune des régions. Enfin, le Conseil olympique d'Asie (COA), en coopération avec le CNO et l'Autorité sportive de Thaïlande, s'est engagé à tenir et à financer la quatrième conférence antidopage régionale à Bangkok.

En ce qui concerne le groupe de travail AMA-CIO à Rio, il s'agit d'assurer une bonne cohésion entre l'ABCD et Rio 2016 et de veiller au bon déroulement des programmes antidopage. Depuis sa visite précédente, l'AMA constate que Rio 2016 est grandement à court d'effectifs et risque de manquer de personnel pour les activités antidopage lors des Jeux. Il est heureux d'annoncer que le professeur De Rose dirige maintenant le programme et que l'effectif a été accru pour atteindre sept employés, et que d'autres sont en cours d'embauche. L'AMA veille à ce que l'embauche des agents de contrôle du dopage atteigne les objectifs fixés. Pour ce qui est de l'ABCD et de l'avancement des préparatifs, on est dans l'incertitude quant aux règles antidopage et aussi quant au programme de formation des agents de contrôle et à leur accréditation. L'AMA, qui recevra un autre compte rendu à Rio, a informé l'ABCD qu'il faut mettre les bouchées doubles pour qu'il y ait aux Jeux olympiques du Brésil des agents de contrôle du dopage compétents, garants de la protection des droits des sportifs propres.

Quant aux CNO, le rôle de son service est de veiller à ce que les ONAD deviennent conformes et qu'elles reçoivent de l'aide à cette fin. Il souligne certaines préoccupations, notamment à propos de l'Argentine. Ce pays sera l'hôte des Jeux olympiques de la jeunesse de 2018, et son gouvernement devrait prioriser davantage la lutte contre le dopage.

L'AMA a collaboré étroitement avec l'agence antidopage de l'Australie pour aider l'Inde à développer son programme antidopage. Des progrès ont été accomplis, mais il constate que le gouvernement de l'Inde doit prioriser le développement de l'ONAD du pays afin d'en assurer l'efficacité.

Au sujet de la Biélorussie et de l'Ukraine, l'AMA travaille avec ces pays en partenariat avec l'agence antidopage du Royaume-Uni pour les aider à développer leurs capacités; ici encore, l'AMA souhaite une plus grande mobilisation des gouvernements pour consacrer les ressources nécessaires à la lutte contre le dopage.

Un pays n'est pas mentionné dans son rapport; l'AMA a été informée par l'ONAD du Koweït que celle-ci s'est déclarée potentiellement non conforme à cause du manque de dispositions du TAS. L'AMA procédera à une évaluation et, le cas échéant, son service présentera une recommandation au Comité de révision de la conformité conformément aux procédures en vigueur.

D'après son expérience de collaboration avec les ONAD visant à les aider à mettre en place des programmes de qualité, et d'après ses visites sur le terrain, il lui semble évident que l'investissement dans les ONAD est tout simplement insuffisant. Les gouvernements doivent consacrer davantage de ressources aux ONAD afin que celles-ci puissent protéger efficacement les sportifs propres à l'échelle internationale.

Afin d'aider au développement des ONAD et de mieux comprendre les difficultés qu'elles doivent affronter, un groupe de travail ad hoc sur les ONAD a été constitué, lequel s'est réuni à Montréal les 2 et 3 novembre 2015. Il donne la parole à M. Andersen, qui préside ce groupe, afin qu'il fasse rapport sur ses travaux.

M. ANDERSEN présente un très bref compte rendu sur le groupe de travail mis sur pied par l'AMA dans le but de renforcer le rôle des ONAD et de donner à celles-ci une voix au sein de l'AMA et de ses instances dirigeantes. L'importance d'améliorer la qualité des ONAD est cruciale pour l'AMA et pour les ONAD elles-mêmes. Pour ce qui est des attentes des ONAD vis-à-vis de

l'AMA, il est clair que la mise en œuvre du Code, la surveillance de la conformité et les enquêtes doivent être prioritaires pour l'AMA. Les ONAD sont en première ligne dans la lutte contre le dopage dans leurs pays respectifs; elles devraient obtenir une voix, et éventuellement un siège aux réunions du Conseil de fondation. D'ici là, elles apprécient leur relation avec l'AMA par l'entremise du groupe de travail ad hoc. Pour ce qui est des attentes de l'AMA, tous ont convenu lors de la réunion du groupe de travail que le système ADAMS doit être le pivot informationnel mondial de la lutte contre le dopage et que la connectivité entre ADAMS et les autres systèmes approuvés doit être assurée. Pour ce qui est de la coopération entre les ONAD elles-mêmes, celle-ci a grandement contribué à leur développement; les directives de l'AMA pour les projets de coopération entre ONAD ont été très utiles à cet égard. Les FI doivent commencer à collaborer étroitement avec les ONAD et vice versa, et à utiliser l'expertise des ONAD pour les contrôles dans leurs pays, surtout pendant les compétitions, et aussi pour établir ensemble des plans de répartition des contrôles, le cas échéant. Les FI doivent informer leurs FN qu'elles n'ont pas le pouvoir, en vertu du Code, d'effectuer et de gérer leurs propres contrôles. Pour ce qui est du financement, on observe qu'il est en baisse dans le monde entier; or il est crucial que les ONAD, qui sont en première ligne des activités antidopage comme il l'a déjà indiqué, aient les ressources suffisantes pour protéger les sportifs propres. Les ONAD du monde entier doivent aussi assumer un rôle plus actif pour le contrôle des sportifs étrangers qui s'entraînent ou résident dans leurs pays respectifs.

Enfin, les membres sont généralement favorables à la proposition faite au sommet olympique d'octobre 2015 de créer un organisme indépendant pour la gestion des contrôles et des résultats; cependant, il reste des points à explorer, notamment qui financerait cet organisme, comment il serait organisé et quel serait son mandat.

LE PRÉSIDENT remarque que beaucoup d'efforts, notamment de liaison, ont été accomplis.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations avec les ONAD/ORAD.

14. Relations avec les gouvernements (y compris la Convention de l'UNESCO)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle avoir annoncé que l'AMA a invité un haut dirigeant de l'UNESCO à faire une présentation sur la Conférence des Parties tenue à Paris, et qu'il a donc le plaisir d'inviter M. Marcellin Dally à prendre la parole.

M. DALLY remercie les membres de donner à l'UNESCO l'occasion de présenter ce bref exposé. Il s'en tiendra aux principales réalisations de la Conférence des Parties tenue il y a quelques semaines à Paris; les membres trouveront sur le site Web de l'UNESCO un compte rendu complet, qui décrit aussi plusieurs outils adoptés par la Conférence des Parties.

Comme tous les membres le savent, l'UNESCO a pour rôle d'assurer, sous l'égide des Nations Unies, une gouvernance mondiale du sport axée sur l'éthique et les valeurs sportives. Cette année, le nombre d'États parties ayant ratifié la Convention a atteint 180, ce qui lui confère plus ou moins l'universalité souhaitée lors de son adoption en 2005 à la Conférence générale de l'UNESCO; désormais, trois régions de l'UNESCO sont entièrement couvertes. À la précédente Conférence des Parties, on avait célébré le dixième anniversaire de la Convention, en présence de plus de 350 participants – un record depuis son adoption. Le nombre sans cesse croissant d'États parties témoigne de la volonté de la communauté internationale d'adhérer à la Convention. Le nombre de ministres présents témoigne également de l'implication croissante des pouvoirs publics, malgré des signes d'un certain manque de volonté d'appuyer la Convention par rapport à la précédente Conférence des Parties. Lors de l'exposition organisée à cette occasion, l'UNESCO a eu le plaisir d'accueillir l'AMA, plusieurs ONAD, des pays comme la France, le Japon, la Roumanie et l'Arabie saoudite (membres du réseau chargé de la mise en œuvre de la Convention au cours des deux dernières années) ainsi que le secteur privé, qui a contribué à l'atteinte des objectifs pour la Conférence des Parties et pour l'exposition.

Les principales réalisations de la Conférence des Parties concernent trois secteurs. La Conférence a adopté une notification officielle à l'endroit des États parties non conformes, lesquels devront faire rapport à la séance suivante de la Conférence; ils devront présenter une réponse détaillée aux demandes et coopérer avec le bureau, dont le mandat a été renforcé par souci de cohérence avec la lettre de notification. Afin d'accroître la visibilité de la Convention, un logo a été adopté; c'est là une réalisation inédite à l'UNESCO, car la plupart des conventions ont mis plus de trois ans pour adopter un logo, alors que la Conférence des Parties y est parvenue en une seule séance.

Afin de renforcer la surveillance des obligations des États parties, des efforts ont été faits pour que la Conférence des Parties puisse offrir aux pays non conformes des outils pour les aider à corriger leurs lacunes de conformité. La Conférence a aussi adopté un nouveau modèle du système antidopage ADLogic, outil d'auto-évaluation que les États parties sont tenus d'utiliser à chaque séance de la Conférence afin de renforcer le champ d'application et la valeur normative des rapports nationaux et d'aider à surveiller la conformité des États parties.

Abordant brièvement le sujet du Fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport, qui est l'un des mécanismes essentiels par lesquels la Convention assure la mise en œuvre par les États parties, il évoque les défis constants auxquels sont confrontées l'AMA et l'UNESCO, ainsi qu'une deuxième priorité : les conseils de qualité que les États parties sont tenus de mettre en pratique pour l'amélioration de leurs systèmes antidopage nationaux. Il souligne le fait que le niveau des demandes soumises au Fonds est très faible, soit 3,35 % globalement, ce qui peut s'expliquer par le contexte difficile dans lequel les pouvoirs publics doivent s'engager à améliorer les politiques. Il ne donne pas de détails sur les chiffres à l'écran, mais il sera heureux de transmettre le rapport complet concernant le Fonds.

Pour ce qui est des recommandations de la Conférence des Parties pour 2016-2017, l'un des points cruciaux est de mobiliser l'entourage des sportifs, afin que le Fonds puisse s'étendre à des projets qui englobent davantage que les sportifs eux-mêmes. La Conférence souhaite une approche adaptée et pragmatique à l'endroit des demandes soumises. Comme M. Koehler l'a indiqué précédemment, il est également nécessaire de mettre l'accent sur une méthodologie fondée sur les valeurs, en plus de l'apprentissage et de la formation. Quant aux priorités, il a été recommandé de favoriser des liens clairs entre les projets soumis dans le cadre du Fonds afin que les nouveaux projets puissent s'inspirer de ceux de l'année précédente. Il convient de militer avec l'AMA en faveur du caractère multilatéral des partenariats de coopération.

La question de la diversification des ressources du Fonds a aussi été abordée à la Conférence des Parties, afin d'assurer la pérennité du Fonds et sa bonification. Il a été recommandé de faire rapport sur l'élection du comité d'approbation, qui comprend la Finlande, la Fédération de Russie, les Bahamas, la Chine, l'Afrique du Sud et Oman.

Quant au débat en cours sur l'engagement insuffisant des pouvoirs publics relativement aux dispositions de la Convention, plusieurs participants ont soulevé cette question ce matin. Elle avait été anticipée à l'UNESCO avant que certains problèmes soient présentés à l'AMA; en 2013, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de préparer le terrain pour l'évaluation de quelques pays d'après les directives initiales fournies par la Conférence. Le secrétariat a fait en sorte de permettre une évaluation complète englobant les politiques antidopage nationales, le cadre législatif national et les ressources investies par les pouvoirs publics pour la mise en œuvre de la Convention à l'échelle nationale. C'est ainsi que sept États parties (le Brésil, la France, le Kenya, la Roumanie, la Jamaïque, l'Arabie saoudite et l'Espagne) ont été soumis à une évaluation coordonnée par un consultant international, avec un avocat de France et une équipe indépendante de consultants nationaux. Il n'y a eu aucun contact avec les pouvoirs publics des pays évalués, ni avec les bureaux de l'UNESCO dans les pays en question, par souci d'assurer la pleine indépendance de l'évaluation. Le rapport du consultant a été soumis à la Conférence des Parties, et il a été pris acte des résultats. On a alors décidé de procéder à un examen approfondi des résultats afin que tous les États parties concernés, ainsi que les autres, puissent retourner à la Conférence des Parties avec un rapport que le secrétariat présenterait pour discussion. Cette évaluation a donné lieu à deux constats importants : le premier est l'existence de problèmes

systémiques dans l'harmonisation ou la transposition des règles antidopage dans la législation nationale; le deuxième constat porte sur la difficulté de mesurer l'efficacité des politiques antidopage en fonction des cibles de la Convention. Quelle leçon peut-on en tirer? L'UNESCO entend préparer un agenda de travail avec l'AMA pour faire le lien entre les résultats obtenus et l'une des préoccupations soulevées dans le contexte des activités de l'AMA. Il ne renvoie pas directement au rapport de la Commission indépendante, mais l'UNESCO pourrait avoir quelque chose qui irait dans cette direction. Comment l'UNESCO pourrait-elle assumer le leadership de l'habilitation des États membres en vue d'élargir les évaluations nationales? Comment l'UNESCO pourrait-elle adopter une approche normalisée en vue d'une phase pilote d'évaluation? En rapport avec la question des cibles établies par la Convention, il y a lieu d'être inquiet quant aux politiques nationales mises en œuvre.

Dans le contexte des défis à relever, il est vital de consolider les relations avec tous les partenaires. Les membres feront facilement le lien avec le débat sur la situation actuelle, qui débouche principalement sur la nécessité de renforcer la synergie entre les partenaires. Au niveau de l'UNESCO, il serait souhaitable de mettre l'accent sur des stratégies de recherche et de créer des synergies avec les universités afin de renforcer l'efficacité de cette agence de l'ONU dans la mise en œuvre de la Convention. Évidemment, le mandat central demeurerait la prévention et en particulier l'éducation, qui correspond à la mission même de l'UNESCO.

Un dernier point qui pourrait aussi être abordé par le Conseil de fondation est celui de la clarification du statut des ONAD et des ORAD, plus précisément dans le contexte du Fonds. Plusieurs discussions ont eu lieu avec l'AMA à propos de certains États membres qui ont tenté de présenter des demandes de financement par l'entremise des ONAD et des ORAD; il ressort du débat, auquel a participé la délégation permanente, que la soumission des demandes par les ONAD et les ORAD devrait se faire par l'entremise d'entités gouvernementales. L'UNESCO continuera de dialoguer avec l'AMA pour explorer les améliorations possibles et déterminer quelle approche permettrait d'harmoniser les statuts respectifs des ONAD et des ORAD. Voilà qui conclut son rapport; il sera heureux de répondre aux questions et aux commentaires relatifs à la Convention.

LE PRÉSIDENT remercie M. Dally pour son rapport très complet et intéressant.

M. POUND se demande si l'invité pourrait clarifier la fréquence des vérifications de conformité en vertu de la Convention. Il a cru se souvenir que deux pays à la fois étaient vérifiés sur une période de deux ans. Cela est-il à l'origine de l'auto-évaluation? Il aimerait connaître la fréquence, car selon le calcul original, un pays pouvait s'attendre à être vérifié tous les cent ans.

M. GENDALL souhaite savoir où en sont les résolutions. Ont-elles été finalisées? Il demande aussi des détails sur les délais en rapport avec l'envoi éventuel de lettres de non-conformité, etc.

M. DALLY répond à ces questions. Il remercie les membres de donner à l'UNESCO l'occasion de répondre à certaines questions qui circulent depuis quelques années à propos de l'auto-évaluation. L'UNESCO n'a pas vraiment reçu le mandat d'évaluer les rapports nationaux. Le secrétariat et l'AMA ont bénéficié de l'appui de M. Howman en 2013 lorsque l'UNESCO s'est penchée sur cette question en relation avec la surveillance de la conformité des États parties. Des discussions ont eu lieu afin de déterminer comment améliorer le mécanisme de conformité de l'UNESCO; l'organisme avait envisagé une notification à envoyer aux États parties non conformes, mais le mécanisme ne prévoyait rien de tel. L'UNESCO est finalement parvenue à soumettre la question à la Conférence des Parties, et il se félicite de son adoption.

Pour ce qui est de l'état de la résolution adoptée, celle-ci est publiée sur le site Web de l'UNESCO; le compte rendu du rapporteur et l'ensemble des résolutions adoptées s'y trouvent également, et les membres sont invités à télécharger ces documents et à en prendre connaissance. Le tout est officiel; toutes les résolutions ont été adoptées avec de légères modifications relatives au projet de politique, pour lequel le secrétariat a été invité à travailler avec le comité d'approbation et à envisager des ressources budgétaires supplémentaires pour les évaluations, puis à faire rapport en 2017 à la Conférence des Parties. Ce travail sera indépendant des résultats adoptés par le comité d'approbation. Ainsi, l'UNESCO pourra aller plus loin et

présenter un rapport solide et harmonisé avec les recommandations faites par l'équipe de consultants indépendante. L'échéance pour l'envoi de la lettre de notification aux États parties non conformes est liée à la conférence générale en cours. L'UNESCO ne peut pas se prononcer sur le plan qui doit accompagner la mise en œuvre si la conférence générale ne décide pas du budget nécessaire. Cela étant chose faite, il sera facile de procéder à la mise en œuvre en 2016 et 2017.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations avec les gouvernements.

15. Relations avec les fédérations internationales

LE PRÉSIDENT informe les membres que M. Donzé est contraint de partir tôt pour assister à l'assemblée générale des Comités olympiques européens à Prague; il l'invite donc ce dernier à présenter tout de suite son rapport.

M. DONZÉ indique que de nombreux points concernant les FI ont déjà été abordés, et que son compte rendu portera sur certaines activités du Bureau régional européen de l'AMA dans le cadre de ses échanges opérationnels et techniques courants avec les FI depuis mai dernier.

Les membres qui participent aux réunions depuis un moment se souviendront que le Bureau régional européen de l'AMA, de par son emplacement à Lausanne, joue un rôle très particulier. Il sert de principal point de contact de l'AMA pour les FI, et ses activités ont connu une expansion notable ces dernières années pour englober davantage d'activités avec les organismes sportifs européens comme les COE, mais aussi avec l'ORAD d'Europe de l'Est et des organismes intergouvernementaux européens comme le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Sans s'attarder au détail de ces activités, puisque les membres ont dans leur dossier un rapport assez détaillé sur ce sujet, il souhaite exposer quelques programmes et activités qu'il juge important de bien faire comprendre.

D'abord, le travail accompli depuis l'an dernier, mais plus intensément cette année pour soutenir les FI dans leurs nouvelles responsabilités en vertu du Code mondial antidopage 2015, surtout en rapport avec la collecte d'information et le partage de renseignements, dont il a été question ce matin. À Lausanne, un expert en renseignements et enquêtes a mis sur pied au cours des derniers mois une formation de base sur la collecte d'information et le partage de renseignements. Il a déjà donné cette formation à plusieurs groupes d'OAD, y compris des FI, et ce travail se poursuivra au cours des prochains mois; dans la foulée, l'AMA a récemment publié un document de lignes directrices sur la collecte d'information et le partage de renseignements, et il invite les membres à le contacter à Lausanne s'ils sont intéressés. Les premières séances de formation, qui ont été appréciées par les participants, donnent un bon aperçu des nouvelles responsabilités des OAD dans ce domaine en vertu du Code 2015.

Le bureau a entrepris un autre nouveau projet, appelé Partenariat pour la qualité, en étroite collaboration avec son collègue, M. Ricketts, et le service Standards et Harmonisation de l'AMA. Ce projet vise à aller au-delà du soutien opérationnel quotidien apporté aux FI et à examiner plus en profondeur leurs programmes antidopage dans le but de faire des recommandations sur les possibilités d'amélioration, en examinant les pratiques liées au Code et en explorant les possibilités de partage des meilleures pratiques entre les fédérations. Le projet a commencé avec quatre FI volontaires; le bureau continuera au cours des prochains mois à travailler avec les FI désireuses de collaborer avec l'AMA. Le but de l'exercice est de mettre les FI dans une position favorable lorsque la surveillance de la conformité deviendra pour elles un enjeu. Il s'agit d'une mesure très importante pour appuyer les FI avant le début du processus de conformité en 2016.

Depuis quelques années, on discute de collaboration entre les FI et les ONAD; M. Ricci Bitti a d'ailleurs mentionné ce sujet important ce matin. Par suite des demandes et des encouragements de l'organisme, le bureau a créé un groupe informel de FI et d'ONAD afin de discuter des moyens d'améliorer la collaboration. Il ressort clairement de ces discussions que la clé d'une collaboration efficace entre les FI et les ONAD est la confiance dans leur engagement à faire ce qu'il faut pour

protéger les sportifs propres. Le groupe a aussi discuté de plusieurs principes essentiels et pratiques exemplaires qui ont été colligés dans un document provisoire, lequel sert actuellement de base de réflexion par plusieurs OAD. Intitulé « Lignes directrices pour optimiser la collaboration entre les fédérations internationales et les organisations nationales antidopage », ce document présente des principes essentiels de collaboration ainsi que des pratiques exemplaires, et signale au lecteur différents articles du Code qui nécessitent une collaboration entre différents types d'OAD. Les réunions du groupe de collaboration FI-ONAD se poursuivront, mais déjà ce document apparaît comme une bonne première étape pour rappeler à tous les intervenants leurs obligations, tout en suggérant des moyens pratiques d'améliorer la collaboration entre les divers types d'OAD.

Il présente aux membres un bref compte rendu sur ce qui est devenu le plus grand événement annuel de l'AMA, et le plus important rassemblement annuel des intervenants de la lutte contre le dopage : le Symposium de l'AMA pour les OAD. Cet événement a connu une croissance continue ces dernières années. On comptait plus de 470 participants l'an dernier, et l'AMA a ouvert la veille la période d'inscription au symposium de l'an prochain, en espérant au moins le même nombre de participants et le même degré d'intérêt. Sous le thème des pratiques exemplaires et des partenariats, de nombreux enjeux clés seront abordés : la pratique du Code, les résultats des enquêtes indépendantes des derniers mois, et l'utilisation des grandes manifestations sportives comme occasion d'optimiser la collaboration dans la lutte contre le dopage et la protection des sportifs propres. En outre, comme l'an dernier, une journée complète sera consacrée à des ateliers pratiques, très appréciés des participants. Le but des ateliers et du symposium en général est d'amener les intervenants de la lutte contre le dopage à partager leur expérience et leur expertise et de renforcer leurs connaissances dans le but ultime de protéger les sportifs propres. Voilà, en résumé, les principales activités. Les membres pourront constater dans leur dossier que beaucoup d'autres activités ont eu lieu à Lausanne au cours des six derniers mois, mais si les membres ont des questions, il sera heureux d'y répondre.

LE PRÉSIDENT souligne l'ampleur du travail accompli, en particulier auprès des FI. Il invite les membres à s'inscrire au Symposium pour les OAD, qui se tiendra en mars prochain. Il remercie M. Donzé de représenter l'AMA à Prague dans les prochains jours.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations avec les fédérations internationales.

16. Standards et Harmonisation

M. RICKETTS indique que le service Standards et Harmonisation est actif dans plusieurs dossiers, dont plusieurs ont déjà été abordés par ses collègues. C'est pourquoi il compte limiter son exposé à deux sujets, à commencer par le programme des Observateurs indépendants, mentionné brièvement ce matin. Les rapports sur les trois grandes manifestations sportives auxquelles l'AMA a envoyé des équipes cette année (les Jeux européens, les Jeux panaméricains et les Jeux africains) ont été publiés. Dans les trois cas, on constate un changement par rapport au modèle de travail traditionnel des observateurs indépendants : les organisations responsables des manifestations ont travaillé à l'avance avec l'AMA et les observateurs afin d'optimiser la planification et de prévenir les problèmes potentiels pendant la manifestation. Il remercie les organisations responsables de ces manifestations pour leur collaboration, les membres des équipes d'observateurs indépendants pour leur engagement, et les ONAD des pays hôtes pour leur soutien, en particulier celles de l'Afrique du Sud et du Canada. Afin de mieux appuyer les grandes manifestations sportives, leurs organisateurs et les OAD, une directive sur les grandes manifestations sportives sera publiée cette année pour aider les OAD et leur éviter de devoir réinventer la roue.

Il a présenté au Conseil de fondation un compte rendu sur le DTASS, soumis avec quelques changements la veille. Le DTASS est un document qui oblige toutes les OAD à effectuer un niveau minimal d'analyse pour les sports relevant de leur compétence afin de détecter des substances spécifiques telles que l'hormone de croissance, les facteurs de libération de l'hormone

de croissance et les agents stimulants de l'érythropoïèse, autrement dit des analogues de l'EPO. Le groupe d'experts sur ce document technique s'est réuni en août à Montréal afin d'examiner les commentaires des partenaires au terme d'un processus de consultation, et s'est aussi penché sur un rapport semestriel des données d'ADAMS. Le groupe d'experts a conclu que les niveaux minimaux d'analyse indiqués aux annexes 1 et 2 du document ne devaient pas faire l'objet de changements importants et qu'une évaluation complète nécessitait plus de temps et plus de données. Le processus prévoit que chaque signataire mette en application le document efficacement et que les données pertinentes soient ensuite examinées, donc un délai appréciable. Les changements ont été approuvés par le Comité exécutif et entreront en vigueur le 1^{er} janvier; les nouveaux documents seront envoyés prochainement à toutes les OAD. Quant à l'application des documents techniques, on considère que 2015 est une année de mise en œuvre, pendant laquelle les OAD qui n'ont pas déjà atteint les niveaux d'analyse minimaux doivent apporter les changements nécessaires à leurs plans de contrôle. Selon les rapports provenant d'ADAMS, la plupart des OAD ont mis en œuvre le document technique jusqu'à un certain point; cependant, bien des OAD n'ont pas encore entrepris les contrôles de l'hormone de croissance, de ses facteurs de libération ou des agents stimulants de l'érythropoïèse. Ces OAD ont récemment reçu une lettre qui leur rappelle l'obligation de se préparer à la mise en œuvre en 2016, puisque cela fera partie du programme de surveillance de la conformité de l'AMA.

Pour ce qui est de l'impact du document technique, certaines statistiques présentes dans son rapport, tirées d'ADAMS pour les dix premiers mois et demi de cette année, montrent une nette augmentation du nombre d'autorités de contrôle qui procèdent à de telles analyses et du nombre de sports qui font l'objet de contrôles pour ces substances par rapport à l'ensemble de 2014. On constate ainsi une hausse des chiffres pour l'hormone de croissance et ses facteurs de libération. On observe aussi une légère hausse du nombre de résultats d'analyse anormaux pour deux des trois substances par rapport à l'ensemble de 2014, ce qui est certainement une bonne nouvelle. Les chiffres préliminaires laissent penser que le document technique a eu un impact et a entraîné une meilleure harmonisation dans le contrôle de ces substances au sein des mêmes sports, ce qui élève la barre pour plusieurs OAD dans ce secteur ainsi que dans d'autres, comme l'évaluation des risques, les plans de répartition des contrôles et la planification des contrôles. L'examen initial des statistiques est prometteur, bien que limité; cependant, l'AMA et le groupe d'experts considèrent que les choses vont dans la bonne direction et que la plupart des OAD font des progrès intéressants dans ce secteur.

LE PRÉSIDENT voit dans le nouveau document technique une très belle réalisation, qui contribuera grandement à l'atteinte des objectifs de l'AMA.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Standards et Harmonisation.

17. Bureaux régionaux

– 17.1 Lausanne

Le rapport est intégré au rapport sur les FI.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu du bureau régional de Lausanne.

– 17.2 Le Cap

M. SWIGELLAR informe les membres qu'il a précédemment fait rapport sur les Jeux africains de 2015 et sur le rôle de l'AMA lors de cette édition de la manifestation, qui s'est déroulée en République du Congo en septembre dernier. Il en résume certains faits saillants. Le vice-président de l'AMA, M. Stofile, et lui-même ont profité de leur présence à Brazzaville pour rencontrer autant de partenaires que possible. Le 3 septembre, M. Stofile a fait une présentation à la réunion extraordinaire des ministres des Sports de l'Union africaine à la suite d'une invitation

lancée à l'AMA par le Commissaire aux Affaires sociales de l'Union africaine. Cette présentation a porté principalement sur les rôles et responsabilités des gouvernements, la lutte contre le dopage dans le sport, l'AMA en général, les principaux changements dans le Code 2015 ainsi que les enjeux de conformité. Il est à souligner que le bureau exécutif avait également eu des contacts avec la Commission de l'Union africaine, en particulier avec le Commissaire aux Affaires sociales, pour discuter du rôle de la Commission de l'UA dans la mobilisation de la région en appui à la lutte contre le dopage. Cette réunion a produit des résultats substantiels, l'UA s'étant engagée à inscrire les activités antidopage dans les priorités de l'agenda politique. Dans la foulée de cette réunion, le bureau régional a entrepris des discussions de suivi à cet égard. Le bureau exécutif de l'AMA a aussi profité de l'occasion pour rencontrer le plus grand nombre possible de partenaires, de délégations nationales et d'organismes régionaux sportifs et politiques.

L'équipe des Observateurs indépendants dirigée par Hans Cooman, de l'ONAD de la Belgique, qui avait antérieurement participé à des missions aux Jeux africains, a entamé le dialogue avec les organisateurs bien avant le début des Jeux; les membres de l'équipe ont participé à diverses réunions préparatoires, fourni une assistance technique pendant la phase de planification et donné de la formation au besoin, notamment pour les agents de contrôle du dopage et pour les utilisateurs d'ADAMS. L'Institut sud-africain pour un sport sans dopage a aussi été mis à contribution pour le programme de contrôles. Toutefois, malgré les équipes en place et l'engagement des organisateurs, il faut admettre que ce programme a connu des ratés évidents dans son exécution et sa finalisation. Cela dit, de façon générale, l'organisation des Jeux s'est révélée déficiente : bien des aspects comme l'accréditation, le transport et l'hébergement laissaient à désirer quant à leur planification. Le rapport des Observateurs indépendants confirme le rôle vital des observateurs indépendants pour appuyer les organisateurs de grandes manifestations sportives, surtout dans les pays en développement. Le rapport suggère que l'AMA fasse équipe avec l'Union africaine lors des prochaines éditions des Jeux afin de rehausser substantiellement le niveau des programmes de contrôle. Des discussions avec l'UA à cet égard sont déjà en cours, et celle-ci s'est déjà engagée à améliorer la qualité des services. L'expérience de Brazzaville a certainement mis en lumière la valeur du soutien de l'AMA pour les organisateurs ainsi que le besoin de poursuivre le programme.

Le programme de sensibilisation de l'AMA, animé par des personnes motivées et représentatives des divers groupes linguistiques du continent, est certainement pour l'AMA un motif de fierté. Le centre de sensibilisation a été très achalandé, peut-être en raison de son emplacement central, mais aussi sans doute à cause de la soif d'information des sportifs en matière de lutte contre le dopage, et l'équipe a offert des services de qualité. M. Swigellar remercie les membres des instances dirigeantes de l'AMA et des comités qui ont visité le centre de sensibilisation malgré un horaire très chargé. M^{me} Coventry y a passé beaucoup de temps, et il la remercie chaleureusement pour cette manifestation de leadership et d'engagement.

LE PROFESSEUR DE ROSE fait remarquer que si l'on compare les rapports des Observateurs indépendants pour les différents continents, la différence concernant l'Afrique pourrait s'expliquer par le fait que ce sont les gouvernements qui organisent les Jeux; dans le cas des autres continents, ce rôle est assumé par les associations nationales. L'ACNO, dont il est un représentant, comporte une commission médicale très active qui a aidé à l'organisation des Jeux, à l'instar des observateurs indépendants; il se demande si les participants entrevoient la possibilité de transférer la responsabilité des Jeux des gouvernements aux CNO, afin de favoriser une meilleure assistance.

M. SWIGELLAR répond qu'au cours des interactions avec l'Union africaine (l'autorité responsable des Jeux) suivant la rédaction du rapport, celle-ci a admis que les Jeux sont en cours de transition. Les membres se rappelleront que lors de précédentes réunions, il a signalé que le mandat des Jeux est passé du Conseil supérieur du sport en Afrique à l'Union africaine. Ce sont les premiers Jeux de l'Union africaine, bien qu'ils aient été encadrés par les règles du défunt Conseil supérieur du sport en Afrique. La question des relations entre les CNO en Afrique et l'Union africaine ou des structures intergouvernementales se pose avec acuité dans la région, et fait actuellement l'objet de discussions; il est d'avis que de grands progrès ont été accomplis

depuis la fin des Jeux. Chose encourageante, une entente doit être signée entre les deux organisations en vue de la prochaine édition.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu du bureau régional du Cap.

– **17.3 Montevideo**

M^{ME} PESCE indique que le travail accompli en Amérique latine est décrit en détail dans son rapport. La présentation qui suit donne un aperçu de certains chiffres concernant la région, montre différentes activités du bureau régional et souligne les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes antidopage. Malgré les efforts de nombreux pays, la lutte contre le dopage est encore loin d'être une priorité pour les gouvernements. Il serait temps de traduire en financement la volonté d'améliorer la qualité des programmes antidopage pour la protection des jeunes et des sportifs. Les images de la présentation qui suit, portées par une musique régionale typique, valent mille mots.

LE PRÉSIDENT observe que la lutte contre le dopage prend toujours un accent plus festif en Amérique du Sud.

M. SQUELLA remercie M^{me} Pesce pour sa présentation. Il s'excuse au nom du ministre des Sports du Chili, retenu au pays par des affaires très importantes et urgentes à la demande de la présidente du Chili. Il représente les ministères des Sports des pays d'Amérique du Sud au sein du CONSUDE, dont le Chili occupe la présidence. Le ministre lui a demandé de réitérer l'engagement de la région à lutter contre le dopage dans le sport, exhortant ses homologues sud-américains à promouvoir cette cause en association avec l'AMA, et à respecter la Convention de l'UNESCO et le Code mondial antidopage. En décembre prochain, le ministre doit rencontrer au Paraguay tous les autres ministres des Sports d'Amérique du Sud; le thème de la lutte contre le dopage dans le sport figurera en bonne place à l'ordre du jour. Au nom du ministre, et en tant que président de l'ONAD du Chili, il remercie l'AMA pour le soutien qu'elle apporte aux organisations antidopage locales en Amérique latine, dont le travail est encore loin des attentes de la communauté antidopage, mais qui continuent de déployer tous les efforts possibles. La question du dopage revêt une importance considérable, révélatrice autant des penchants malhonnêtes de certains humains que de la droiture des hommes et des femmes qui préfèrent miser sur l'entraînement et sur la science du sport plutôt que sur des substances interdites. Il s'engage à travailler d'arrache-pied pour la cause du sport propre.

M. FIGUEROA ACEVEDO remercie l'AMA, au nom de tous les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, pour tout le travail accompli ces dernières années. Il reconnaît que la région est quelque peu à la traîne, mais dit constater quand même une grande amélioration grâce à toute l'aide apportée par l'AMA pendant cette période. La demande qu'il s'apprête à faire pourra sembler excessive, mais comme la plupart des pays de sa région parlent l'espagnol, le fait de traduire les documents pour l'ensemble des pays hispanophones aiderait énormément.

M^{ME} PESCE répond qu'elle donnera suite à cette demande, et remercie les gouvernements de traduire les documents de l'AMA en espagnol.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu du bureau régional de Montevideo.

– **17.4 Tokyo**

M. HAYASHI s'excuse de ne pas avoir de musique, mais il compte présenter une bonne vidéo préparée par l'agence antidopage du Japon. À la réunion du Conseil de fondation en mai, il a souligné les initiatives récentes des gouvernements dans la région. Le Kazakhstan a accueilli la 12^e rencontre intergouvernementale à Almaty en juin; les principales décisions ont porté sur le processus d'élection du Conseil de fondation de l'AMA, sur l'augmentation de 3 % du budget et sur la mise en œuvre du Code et de la Convention de l'UNESCO. Les participants ont aussi discuté

de l'importance de protéger les droits des sportifs propres. M^{me} Scott a incité tous les ministres, les hauts fonctionnaires et les responsables sportifs présents à promouvoir des politiques antidopage axées sur les sportifs.

À Paris le mois dernier, les gouvernements de la région ont démontré divers rôles, responsabilités et initiatives lors de la cinquième Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO. Les représentants nouvellement élus devront accélérer l'engagement des gouvernements à protéger les sportifs propres en tant que membres du bureau.

Le Mouvement sportif a déployé des éléments-clés cet été dans sa région. La 28^e Universiade d'été a eu lieu à Guangzhou, en Corée, en juillet. L'agence antidopage de la Corée a procédé à plus de 700 contrôles, et lancé un programme d'éducation axé tout particulièrement sur les jeunes sportifs, à titre de modèle pour les autres partenaires.

Les 15^e Jeux du Pacifique, tenus en Papouasie-Nouvelle-Guinée en juillet, ont été une belle occasion de promouvoir l'approche centrée sur les sportifs qui a été proposée à la précédente rencontre intergouvernementale, et de mettre en œuvre le programme *Voices of the Athletes*.

Lors des Jeux du Commonwealth aux Samoa, en Océanie, le programme *Voices of the Athletes* a attiré près de 500 sportifs.

À Tokyo en octobre, un important forum sportif international a été tenu, lors duquel on a réitéré l'engagement gouvernemental envers le développement régional en Asie avec l'AMA. Tous les directeurs régionaux de l'AMA ont été invités à ce forum pour discuter de sport propre. M^{me} Bokel et M. Sandford, de la Commission des sportifs de l'AMA, ont aussi contribué au débat sur la manière de faire passer le message auprès des jeunes sportifs.

Il invite les membres à visionner sa présentation vidéo.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu du bureau régional de Tokyo.

18. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT mentionne que depuis la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, au Cap, l'AMA est fermement attachée au principe de la protection des sportifs propres. Elle a mis sur pied le Comité des sportifs, lui a accordé les ressources nécessaires, l'a investi de nouvelles responsabilités et a écouté ses demandes. Ce matin, M^{me} Scott a suggéré que le président élargisse le mandat de la Commission indépendante à tous les sports en Russie. Le président indique très clairement qu'il ne refuse pas d'élargir le mandat de la Commission indépendante, mais que compte tenu d'une foule d'autres questions à traiter cette journée-là, il serait possible d'évaluer la situation globale à la fin de la réunion. Il dit souhaiter organiser les rencontres qui s'imposent avec les autorités russes, en ce qui a trait au statut de non-conformité de RUSADA. Cette organisation ayant soumis tous les sportifs en Russie à des contrôles, quel que soit leur sport, l'équipe d'experts de l'AMA en rencontrera les représentants pour envisager la poursuite des contrôles en Russie afin d'améliorer, espère-t-il, la situation. Les résultats de cette démarche lui permettront alors de prendre une décision éclairée quant au mandat élargi ou non de la Commission indépendante.

Le thème du jour a résolument été axé sur les enquêtes. Le président a décidé d'écrire la semaine prochaine à chaque autorité publique pour lui demander de verser rapidement une contribution additionnelle à l'AMA, dans le but explicite de financer des recherches indépendantes et adéquates dans ce domaine. Selon la somme reçue, il s'adressera immédiatement au CIO en vue de solliciter une contribution équivalente. Il dit compter sur le soutien des membres à cet égard.

Il remercie les membres pour leur participation à cette longue, mais fructueuse journée à Colorado Springs. Il adresse aussi des remerciements à la El Pomar Foundation, à l'agence

antidopage des États-Unis, aux interprètes, aux fournisseurs de services audiovisuels et à tout le personnel, en particulier celui de l'AMA, qui ont participé à la préparation des réunions, exceptionnelle à tous points de vue. Tous sont remerciés pour leur présence et leur contribution et sont invités à aller de l'avant.

DÉCISION

Comité exécutif – 11 mai 2016, Montréal, Canada
Conseil de fondation – 12 mai 2016, Montréal, Canada
Comité exécutif – 21 septembre 2016, Varsovie, Pologne
Comité exécutif – 18 novembre 2016, Glasgow, Écosse
Conseil de fondation – 19 novembre 2016, Glasgow, Écosse

La séance est levée à 15 h 30.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA